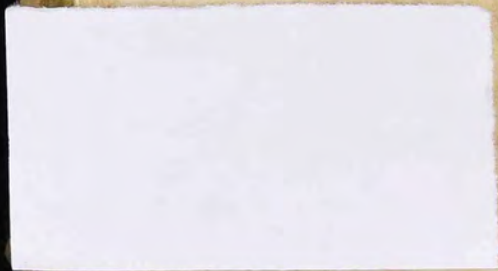


НАУКОВА БІБЛІОТЕКА ОНУ імені І. І. МЕЧНИКОВА



НАУКОВА БІБЛІОТЕКА ІМЕНІ І. І. МЕЧНИКОВА



HISTOIRE

D E S

O U V R A G E S

des

S C A V A N S,

Par Monfr. B * * * *

Docteur en Droit.

Mois de DECEMBRE 1691.

JANVIER & FEVRIER. 1692



A ROTTERDAM,
Chez REINIER LEERS,
M D C X C I I.

*Avec Privilege de Noffeigneurs les Etats
de Hollande & de West-Frise.*

HISTOIRE DES OUVRAGES des SCAVANS.

Mois de DECEMBRE, 1691.

ARTICLE I.

Antonii Binaei de Morte Christi. Liber primus. Commentarius amplissimus in Matthaum &c. C'est à-dire, *De la mort de J. CHRIST &c.* Amstelædami, apud Gerardum Borstium, 1691. in 4. pagg. 654.

ON ne peut pas dire que cet Ouvrage dont on a vu trois éditions en Flamand, n'est nouveau que parce qu'il est revêtu du Latin. Il faut bien que Mr. Bynæus l'ait fortieusement grossi, puisque cette I. partie sera suivie de III. autres de pareille grosseur sur le même sujet. Ce ne sont donc icy que des preliminaires, & l'on n'y touche point encore

JANVIER & FEVRIER 1692

A ROTTERDAM
Chez REINIER LEERS
MDCXCII

Les Libraires de Rotterdam
us Hollande &c. de Holl.

K

aux principales difficultez qui ont tant exercé les Commentateurs. On ne doit pourtant point s'epouvanter de la longueur. L'Auteur choisit si judicieusement ses materiaux, que l'on ne hazarde rien à le suivre par tout. Nous nous fixerons à quelques observations.

Origene s'est fait cette question, pourquoy JESUS-CHRIST en parlant de soy-même s'appelle très-souvent *le fils de l'homme*. Il repondoit que Dieu même s'attribuant les qualitez des hommes, lors qu'il se communiquoit à eux, il n'est pas surprenant que J. C. qui s'étoit abaissé à des fonctions humaines, en prit aussi le titre & le nom. Cette expression n'étoit qu'une circonlocution Hebraïque, pour signifier qu'il étoit homme: & la force du terme emporte un homme d'une condition abjecte & meprisable, parce que l'Ecriture le represente souvent sous cette image. Il se nommoit *le fils de l'homme* pour s'abaisser aux yeux des Juifs, & leur ôter ces idées de conquerant, & de Roy temporel qu'ils s'étoient formées du Messie, en leur opposant son état d'humilité, & en prenant des titres bien éloignez des qualitez superbes, que se donnent les Princes de la terre.

C'est un point sur lequel on ne s'accorde pas trop, & qui partage les Docteurs, de savoir si J. CHRIST. mangea l'agneau Paschal le même jour que les Juifs, ou s'il anticipa la ceremonie, parce que sa mort

ap-

approchoit. Ceux qui pretendent qu'il observa la Loy, laquelle ordonne la celebration de la Pâque au 14. jour du mois de *Nysan*, disent que J. CHRIST mangea l'agneau avec ses Disciples le Jeudi au soir, qui à la maniere de compter des Juifs étoit le commencement du Vendredi, auquel tomboit le 14. de la lune. Il est vray que les Juifs differerent au Samedi qui suivit la mort de J. CHRIST, & cela en vertu d'un vieil usage, par lequel, afin de ne point celebrer deux grandes Fêtes consecutivement, ils renvoyoient au lendemain celle du jour precedent, & les joignoient ensemble pour une plus grande solennité, ou plutôt à cause des inconveniens, qui resultoient de l'observation rigoureuse des Sabats, pendant lesquels on demeuroit, dans une espeece d'inaction. Le P. Petau convient de cette coutume: il ajoute que J. CHRIST ne l'auroit pas violée, si c'eût été un usage bien établi: mais c'étoit un abus contre la Loy introduit par les Pharisiens. Ainsi J. CHRIST suivit la coutume legale, & ne voulut point se conformer au changement & à la nouveauté. Cocceius & Capel l'expliquent autrement. Ils disent que les Juifs avoient differentes manieres de compter les jours de la lune. Les uns comptoient de sa conjonction avec le soleil, & les autres du moment seulement qu'elle apparoissoit: ce qui différoit d'un jour entier.

G 3

J.

J. C. suivit donc cette année-là le calcul qui n'étoit point observé à Jérusalem, bien qu'il eût jusqu'alors pratiqué la règle commune. Le point de la question est de savoir, comment J. C. auroit pû faire égorger l'agneau Paschal contre l'ordre public dès le Jeudi, se distinguant du reste des Juifs. Par le recit naturel des Evangelistes, il ne paroît point que J. C. eût dessein de se singulariser, ni de prévenir le jour destiné à cette Fête solennelle. Ce sont ses Disciples qui luy viennent demander de leur chef, & sans penser à un calcul de la lune tout particulier, *où venstu que nous l'apprêrions l'agneau de Pâque?* On voit bien que cette demande naissoit naturellement de la nécessité indispensable du jour, & de l'exemple de toute la nation. C'est aussi l'avis de Mr. Bynæus. Il est persuadé que J. C. n'afecta point un jour distingué, & ne s'écarta point de la pratique du general des Juifs. Si l'agneau devoit être immolé dans le Parvis du Temple, il falloit bien que J. C. se conformât à l'usage regnant. Autrement l'on n'eût pas pû faire l'aspersion sur l'Autel, & les Juifs si jaloux de leurs ceremonies n'auroient pas manqué de luy faire un crime de cette singularité, qu'ils auroient prise pour un mepris & une violation de la Loy. Cette hypothese est la mieux raisonnée, & il y a plus d'apparence que J. C. se conduisit sur

ce

ce pied-là. Reste à examiner si elles'accorde avec la narration de S. Jean. Il dit que *c'étoit la preparation du Sabbath*, & par cette raison les Juifs demanderent à Pilate que les corps fussent enlevez, *afin qu'ils ne demeurassent point en croix le jour du Sabbath.* Or pourquoy ce scrupule pour le Sabbath, si ce jour-là même que l'on solennisoit la Pâque, ils avoient été à Pilate demander à grands cris le supplice de J. C. Par tout ce qui se passa dans cette ardente poursuite, il ne paroît point qu'ils fussent retenus par l'observance de la Fête, ni par les ceremonies ou le repos, que la Loy Mosaique leur prescrivit. Mr. Bynæus ne refoud ces difficultez que dans les volumes suivans. Il repond seulement à l'objection tirée du ch. 13. de S. Jean, duquel il resulte que J. C. fit le dernier repas avec ses disciples *avant la Fête de Pâque*: après quoy il prononça tout de suite les discours qui remplissent les ch. 13. 14. 15. 16. & 17. L'Auteur ne convient point que tout cela se soit passé le même jour; il le partage, & en fait la matiere de divers entretiens du Mercredi & du Jeudi, en sorte que le festin de la Pâque n'est point le même, dont il est parlé dès le commencement du ch. 13.

ARTICLE II.

De la Critique. A Paris chez Jean Anisson, 1691. in 12. pagg. 347. Et se trouve à Rotterdam chez Reinier Leers.

ON a besoin de regles de Critique, non seulement pour former le goût, mais encore pour en faire un usage judicieux. La prudence ne veut pas que l'on fasse un usage indiscret de son discernement, ni que l'on se precipite à porter des jugemens, qui pour être justes, ne laissent pas de trouver des esprits mal disposés. Il vaudroit mieux assez souvent n'avoir point d'esprit, que d'en avoir pour se faire craindre & haïr. On a tout à apprehender d'un Auteur en courroux, qui se croit méprisé; son depot & son ressentiment agissent avec bien plus d'ardeur & de vivacité, que la reconnaissance d'un Auteur que l'on a préconisé. Le dernier se remercie d'un encens qu'on ne luy peut refuser, & l'autre qui n'a garde de s'accuser soy-même, s'en prend au censeur, & se croit intéressé à le decrier pour detruire sa censure. Par là l'amour propre se vange & se console en même tems. Ainsi la Critique est une arme offensive, dont il faut se servir avec precaution, & il est bon d'apprendre de Mr. l'Abbé de S. Real, comment il faut com-

composer & preparer cette potion amere, pour la faire avaler sans danger.

Il pose d'abord pour regle generale, qu'il n'est point permis d'attaquer de sang froid un Auteur, pour le depouiller de sa reputation; il appelle cette mauvaise humeur, qui sans être provoquée de personne dechire sans quartier un livre qui ne luy plaît point, une licence contre laquelle tout le monde doit s'élever. On peut faire impunément un mauvais livre: & il y a de l'incivilité à venir fondre impitoyablement sur un Auteur, qui cherche à bien meriter du Public, & qui par cela seulement merite d'être épargné. S'il ennuye ses lecteurs, dès là il est assez châtié, & sa vanité assez mortifiée, sans y ajouter encore la dureté d'une Satire. Il est plus honnête de luy laisser digerer sa honte sans bruit, que d'exposer ses fautes à la vûe de tout le monde. C'est pourquoy lors qu'on ne peut éviter de contredire un Ecrivain, il faut le faire avec beaucoup de circonspection: *verbo tristitiam remittigante.* La censure doit être assaisonnée de louanges, qui en corrigent l'amertume: car, dit l'Auteur, *tous les bons esprits ne sont pas de grands cœurs.* Rarement on aime assez la verité & la bonne foy, pour leur sacrifier sa reputation. Une legeré honte qu'il y a à s'être trompé, fait qu'on s'opiniâtre à ne revenir de rien sur tout quand on est repris desagréablement.

ment, & avec un air d'insulte. Il n'en est pas de même à l'égard des morts. La mort dispense de tous ces égards de bienveillance, & laisse un cours entierement libre à la raison & à la verité. Alors l'on ne peut plus soupçonner qu'il entre de la jalousie, ou quelque animosité secrette dans la Critique. L'envie contre un vivant change de nature, & devient une simple émulation pour les morts; on n'offense plus la personne, & l'on n'en veut plus qu'aux fautes, que l'on n'est pas obligé de respecter. Cette honnêteté chimerique, de ne point troubler le repos des morts, ne peut être portée si loin au prejudice de la verité, & de l'instruction du Public, à qui il importe de connoître le veritable prix des Auteurs. Si l'on a quelque indulgence pour l'amour propre, & pour la tendresse aveugle d'un Auteur pour son ouvrage, elle cesse dès qu'il n'est plus, & cette complaisance que les hommes se doivent dans la société ne dure point au delà de la vie. Mr. de S. Real s'objecte, qu'il est injuste d'affaillir les morts, qui ne peuvent plus repliquer; & qu'il est bien plus raisonnable de s'en prendre aux vivans, qui en résistant & dans le feu de la contestation font des merveilles, & jettent des éclats de lumiere. Cette raison vaudroit quelque chose, si les combattans pouvoient se contenir, & si à l'opprobre de la littérature les disputes ne de-

degeneroient pas aussi-tôt en querelles personnelles. On en vient à des injures où le Public ne prend plus de part, & dont on ne laisse pas de le faire juge en depit qu'il en ait. On n'est pas moins fier d'avoir terrassé son Adversaire, que d'avoir raison, & l'agresseur ne se croit pas même obligé de rien pardonner, de ce que peut faire dire le chagrin naturel d'être critiqué.

Quoy qu'il en soit c'est une autre regle, que le Censeur doit être bien sûr de ne se tromper pas. En qualité de Critique l'on s'engage à avoir raison, & il ne faut rien hasarder, qu'on ne soit prêt à demontrer avec une évidence, qui se presentant d'abord à l'esprit, justifie ce qu'il y a d'odieux dans la censure. Dès que la chose demeure en suspens le tort est du côté du Censeur, qui s'est mis dans la necessité de prouver que sa correction est incontestable: autrement il n'a point dû faire insulte à qui ne luy dit rien, sur une question douteuse & ambigue. Les hommes dans le sentiment de leur misere commune se doivent une indulgence reciproque, pour ne se pas juger à toute rigueur, puisque personne ne peut arriver à ce degré de perfection, qui est au dessus des atteintes de la plus severe Critique.

- - - Hanc * veniam petimus, d'amusque vicissim.

* Horace.

G 6

II

Il est bon de se défaire de cette présomption de l'amour propre, qui fait qu'on est idolâtre de ses propres sentimens, & qu'on se figure que toutes les personnes raisonnables ne peuvent pas juger autrement que nous. Si la modestie conseille d'éviter cet excès, Mr. de S. Real ne fait pas moins paroître d'aveffion pour l'extrémité opposée: c'est-à-dire pour ces Panegyristes perpetuels, qui ont toujours l'encre en la main. C'est pourtant le plus sûr: il vaut mieux qu'il en coûte un peu de réputation du côté du bon goût, que de s'exposer au peril qu'il y a à être sincere. Cependant il est plus noble de se conserver dans la possession de l'honnête liberté, & de la sage hardiesse nécessaires dans la République des Lettres. L'Auteur ne peut souffrir cette hypocrisie universelle, & ce commerce d'éloges pour se tromper, si ordinaires parmi les Savans. Il dit que leurs louanges sont presque toujours intéressées, & qu'ils se cajolent mutuellement, pour se faire rendre leurs éloges avec usure. Ces fades complimens luy déplaisent fort: on ne loue plus personne dès qu'on loue tout; & l'on doit d'autant moins se laisser éblouir par des louanges, que l'on s'en fait aujourd'huy un jargon de civilité dans le monde; & que les plus flatteurs sont bien souvent ceux qui ont le cœur le plus bas, & l'esprit le moins juste. Au reste ce Traité est fait,

fait, moins pour donner des regles de Critique en general, que pour censurer en particulier l'Auteur des *Reflexions sur l'usage present de la langue Française*. On le fait venir à tous momens, pour fournir des exemples de mauvaises critiques: & l'on peut douter si l'Auteur a gardé toute la retenue qu'il recommande luy-même.

ARTICLE III.

Le premier Concile de Nicée: avec des notes d'Eclaircissement & de Critique, sur les endroits difficiles qui se rencontrent dans l'Histoire, dans les Actes, & dans les Canons de ce premier Synode Oecuménique. A Paris chez Daniel Hortemels. 1691. in 8. pagg. 728. Et se trouve à Rotterdam chez Reinier Leers.

Voicy un grand dessein. Quelques gens de lettres ont entrepris d'écrire l'Histoire des Conciles Généraux; cela demande beaucoup d'exactitude & de desintéressement. Comme l'on s'échauffe aussi bien pour la vérité que pour l'erreur, il seroit à souhaiter qu'on demêlât habilement les divers mouvemens des Orthodoxes & des Herétiques, independamment de leur doctrine; & que pour donner tout l'avantage aux uns, l'on ne fût pas injuste envers les autres. Le Concile de Nicée est tout propre à faire juger,

de ce que l'on doit attendre dans la suite de cette Histoire des Conciles. La matiere n'en pouvoit être ni plus grave ni plus importante, & elle agita tout ce siècle-là, le plus fertile de tous en grands genies, & en hommes extraordinaires. A peine l'Eglise commençoit à respirer, en sortant des persecutions qu'elle avoit endurées, qu'elle fut troublée par les opinions d'Arius. Il paroît étrange qu'après 300. ans de Christianisme, l'on pût former des questions sur l'objet capital de la foy, & mettre en doute si J. CHRIST est Dieu coéternel, & consubstantiel avec son Pere. On ne devoit nullement être en suspens, & la foy devoit être constante & uniforme sur cet article fondamental. Cependant cette heresie eut le funeste honneur de partager le monde Chrétien, & même de triompher de la verité.

On fait assez quel portrait les Peres nous ont laissé d'Arius. Il étoit éloquent & habile; d'un maintien grave, & severé: mais avec son air austere & melancolique il étoit insinuant, & il étoit difficile de se defendre des charmes de sa conversation. Il avoit toutes les apparences de vertu & de sagesse; on ne luy reproche que ses erreurs, & un grand fond d'orgueil & d'ambition qui le rongeoit au dedans, & qu'il cachoit sous un extérieur abbatu & mortifié. Son adresse à montrer ses bonnes qualitez, & à dissimuler ses

de-

defauts, ébloiit *Achillas* Evêque d'Alexandrie, qui luy confia le soin d'une Eglise, & la charge de Professeur des Saintes Lettres, la premiere dignité après l'Episcopat. Il donna une haute idée de sa capacité, & de sa probité dans l'exercice de son ministere, dont il remplissoit toutes les obligations & toutes les fonctions avec beaucoup d'applaudissement. Il soupiroit en secret pour devenir Evêque d'Alexandrie. Après la mort d'*Achillas* il leva le masque: cependant la vertu d'*Alexandre* l'emporta sur les brigues d'Arius, qui de depit de voir ses esperances trompées, conçût une furieuse haine contre ce concurrent, qui luy avoit été preferé. *Alexandre* tâcha de l'en consoler, en le comblant d'honneurs, & de bienfaits. Mais comme c'étoient autant de marques de la superiorité de celui qui les faisoit, cela ne servit qu'à rendre sa passion plus chagrine. Dans cette situation d'esprit il interrompit *Alexandre*, qui expliquoit le mystere de la Trinité, & luy soutint que le Fils est la creature & l'ouvrage du Pere; & qu'en créant le Verbe avant tous les siècles, il luy avoit communiqué toute sa gloire & toute sa splendeur. De là il concluoit que le Fils n'est point consubstantiel ni coéternel au Pere, parce qu'il est évident que celui qui a été fait, n'étoit pas avant qu'il fût fait. Il accusoit *Alexandre*

En 320.

dré de se precipiter dans le Sabellianisme, parce qu'en soutenant l'unité de l'essence Divine il ruinoit la distinction des personnes, laquelle devenoit incompatible dans une substance unique & indivisible. En sorte que l'esprit ne pouvoit comprendre, que le Fils qui participoit à la substance Divine, laquelle est unique & inseparable, fût pourtant distinct du Pere, avec qui il est un seul & même Dieu; à moins que l'on ne dit avec Sabellius, que le Pere & le S. Esprit avoient souffert la mort aussi bien que le Fils.

On peut juger quel fracas excita une contestation de cette nature. La prevention où l'on étoit pour le merite d'Arius, diminua l'horreur qu'Alexandre inspiroit pour cette doctrine. C'est pourquoy il menagea les esprits, & proposa une conference reglée pour discuter la matiere. On disputa, & comme il arrive d'ordinaire, chacun s'affermi dans son sentiment, & chercha de nouvelles raisons pour le rendre victorieux. Arius habile en Dialectique, fit bien valoir la subtilité de son argument; que si l'unité de nature subsiste indivisiblement avec les 3. personnes, il s'ensuit ou qu'il n'y a effectivement qu'une seule personne sous trois differens noms, ou qu'il y a trois Dieux égaux, mais distincts & separez, & qui font des fonctions differentes: telle que la mort de **JESUS-CHRIST** sur la croix, distinctement du

Pere

du Pere & du S. E. Il ajoûtoit que le Fils ayant été engendré par le Pere, il falloit necessairement qu'il l'eût pour principe, & qu'à parler exactement il n'étoit Dieu que par participation, & par la communication de toutes les perfections Divines. Dès lors il devint chef de party, & il attachà à ses interêts beaucoup d'Ecclesiastiques, qu'il enchantoit par ses manieres engageantes, & qui furent surpris par la nouveauté d'une question si delicate. Cette étincelle alluma un grand feu, qui embrasa toute l'Eglise. Arius se sentant appuyé repandit ses dogmes par tout. On pretend qu'Alexandre n'oublia rien pour éteindre cet incendie dans sa naissance, & pour ramener cet esprit superbe: & les Ariens de leur côté ont debité, que la haine & la jalousie d'Alexandre, à qui la reputation d'Arius faisoit ombrage, furent la premiere source du desordre & de la querelle. L'Histoire Ecclesiastique est contre Arius: mais elle est écrite par ses ennemis les plus échauffez. Socrate accuse pourtant Alexandre d'avoir émû la dispute, par un trop grand desir de faire parade de sa science. Quoy qu'il en soit, après avoir inutilement tenté d'étouffer l'heresie Arienne, il poursuivit Arius à toute outrance. Il s'en prit aussi à ses protecteurs. Il traita Eusebe de Nicomedie d'hypocrite, de presomptueux, de perturbateur du repos de l'Eglise, & l'accusa d'être

l'Au-

L'Auteur de l'exécrable blasphème d'Arius. On grossit encore icy le nombre de ces outrages, & l'on en apporte pour raison, que le Saint Prelat en usoit ainsi pour prévenir les esprits contre Eusebe, de peur qu'ils ne se laissassent surprendre par ce seducteur. Arius proscriit d'Alexandrie par un Concile, se chercha un asile à Nicomedie, où il fut reçu comme le martyr de l'unité de Dieu. De là il écrivit des lettres flatueuses, qui attachèrent un assez grand nombre d'Evêques à son party, pour se faire retablir dans deux Conciliabules, & lever l'excommunication fulminée contre luy par le Concile d'Alexandrie. Ce fut là une declaration de guerre ouverte: chacun lança des Anathèmes, & l'on se fit un merite de son emportement, que l'on appelloit zèle des deux côtez. Cette guerre * d'excommunications causa d'horribles scandales, & fit tourner la Religion Chrétienne en ridicule par les Payens, qui la jouèrent publiquement sur le theatre, & dans leurs spectacles.

Alexandre qui craignoit la defection de toute l'Eglise d'Orient, implora le secours de l'autorité Imperiale. Il représenta au G. Constantin, qui venoit de se rendre le maître du monde par ses victoires sur Licinius, que l'heresie Arienne menaçoit d'inonder l'Eglise, s'il n'arrêtoit l'impe-

* En 324.

tuosité de ce torrent furieux. Il l'informa des progres & des artifices d'Arius, & luy faisoit une triste peinture des malheurs qu'il presageoit à l'Eglise, si l'Empereur ne luy rendoit le calme & la paix. Eusebe qui étoit offensé par cette lettre dissimula son ressentiment, & persuada à Constantin qu'il ne s'agissoit que de subtilitez & de chicanes de l'école, & qu'Arius n'avoit d'autre crime que d'avoir été le rival d'Alexandre pour le Patriarchat d'Alexandrie. Dans cet esprit Constantin écrivit une lettre commune à Alexandre & à Arius, pour les exhorter à faire cesser la discorde, & il les blâma l'un & l'autre de faire l'essentiel de la Religion d'une vaine question, plus propre à diviser les Docteurs, qu'à édifier les peuples, Ozius, que sa constance dans les souffrances, son âge venerable, & sa capacité consommée par une longue expérience rendoient illustre parmi les Evêques, fut chargé de cette lettre par l'Empereur. Arius étoit de retour à Alexandrie, & entré en possession de son Eglise. Sa presence avoit encore aigri les choses; il se roidit contre les menaces, & les remontrances d'Ozius, & ne voulut ni obeir aux ordres de l'Empereur, ni ceder aux raisons de cet Evêque. Ozius rapporta à Constantin qu'il n'avoit pû éteindre le feu, qui faisoit tous les jours de nouveaux ravages, & que ce mal contagieux avoit besoin de

re-

remedes violens. Alors l'Empereur ouvrit les yeux, & s'apperçût bien qu'il ne s'agissoit pas d'une question abstraite, mais du capital du Christianisme. Il fallut donc convoquer à Nicée un Concile Universel, pour decider cet article de foy si important, & pour reünir tous les sentimens par un Arrêt solennel, qui devoit être soutenu de tout l'autorité Seculiere & Ecclesiastique. Il s'y trouva peu d'Evêques d'Occident. L'Empereur se rendit dans l'Assemblée: il se faisoit respecter par sa mine majestueuse, & par sa propre grandeur. Il harangua éloquemment le Concile, & exhorta les Evêques à deposer toutes leurs animositez, pour prononcer sur la doctrine sans chagrin & sans prevention. Il les caressa avec une bonté peu ordinaire, & s'abbaissa jusqu'à baiser les cicatrices des playes, que quelques-uns avoient reçues sous la tyrannie des Empereurs Payens. Nos Auteurs exaltent fort ces actes de la pieté la plus humble, & ne laissent voir aucuns soupçons, qu'il entrât de l'affectation dans cette devote complaisance. Il est vray aussi que les Peres ont loué tout d'une voix la pureté de son zèle, & quoy que sa vie ne soit pas sans tachés, elles sont purgées & effacées par ces vertus Religieuses.

Quelques endroits de S. Epiphane ont fait douter, si Arius n'étoit pas mort avant le Concile: mais la pluralité des suffrages ne

lais-

laisse pas douter qu'il n'y ait été entendu. Il y plaida sa cause avec d'autant plus de confiance, qu'il attendoit tout de la faveur d'Eusebe auprès de Conflantin. Il eut la liberté de tout dire pour defendre ses erreurs; & il fut permis aux Evêques de sa cabale de parler sans contrainte, afin de rendre une sentence plus juridique, & qu'ils ne pussent pas se plaindre qu'on avoit étouffé leurs raisons; ou que les Evêques préoccupez par avance, avoient apporté leur sentiment tout formé. On remarque icy comme une audace inouïe d'Eusebe, qui osa proposer que sans s'arrêter à des traditions incertaines & douteuses, il falloit uniquement consulter l'Ecriture, & en mediter les expressions; en les comparant les unes aux autres, pour trouver plus sûrement la verité. On ajoute que les Evêques Orthodoxes n'eurent garde de donner dans le piège: car bien que l'Ecriture S. soit la regle souveraine de la foy, elle a pourtant besoin d'être interpretée par la tradition Apostolique; parce que les Heretiques ont toujours eu recours à quelque passage de l'Ecriture, dont le sens apparent les favorisoit; ainsi il faut confronter leurs interpretations avec ce qui a été crû dès le commencement: sans quoy l'on ne vaincra jamais un Heretique, qui croit voir avec évidence dans un passage, ce que sa préoccupation y veut trouver. Ces Auteurs

n'ont

n'ont pas bien fait attention, combien le Concile eût hazardé en prenant ce chemin-là. Les expressions des Peres sont si obscures sur cette matiere, & même quelquefois si contradictoires, que souvent l'on travaille en vain pour leur donner un sens orthodoxe, & les ajuster avec les décisions du Concile. Aussi S. Athanase, & ceux qui tenoient pour la consubstantialité du Verbe alleguerent principalement l'écriture, & expliquoient les passages qui font le Fils inferieur, par ceux qui emportent une parfaite égalité avec le Pere: au lieu que les Ariens vouloient ramener ceux qui supposent cette égalité, à ceux qui emportent quelque inferiorité. S. Athanase parut le tenant contre les Ariens, & dès là ils conçurent contre luy cette haine implacable, qui luy a tant fait d'honneur chez la posterité. Eusebe * gardoit beaucoup de mesures, afin de se réserver la liberté du choix; & en disputant pour Arius, c'étoit toujours sous le pretexte specieux d'examiner à fond les difficultez. Comme les Ariens ne refusoient à JESUS-CHRIST aucun des titres qui appartiennent à la Divinité, ils admettoient tous les termes des Catholiques; & il étoit malaisé de condamner positivement l'erreur, qui fuyoit & échappoit par le sens different, que chacun pouvoit attacher aux mêmes expressions. A la fin

* *Eus. de Nicomedie*

on s'arrêta au mot de *consubstantiel*, que l'on prit dans les lettres d'Eusebe, parce qu'on observa que ce terme le choquoit davantage, & renfermoit le nœud de la question; car si le Fils est de la même substance que le Pere, comme il ne peut y avoir nuls degrez de difference dans l'essence Divine, qui est une, immuable, & indivisible, c'étoit couper pied à toutes les distinctions que les Ariens concevoient entre le Pere & le Fils. C'est pourquoy le party fut deconcerté par ce terme fatal, qui en fut toujours la terreur, & contre lequel s'armerent tous leurs Conciles pour l'abolir, & l'exclure des Confessions de Foy. Ils vouloient faire un Dieu d'un second ordre, & deifier une creature; or le Fils étant consubstantiel, il est impossible qu'il y ait eu un tems auquel il n'existoit point, parce qu'il est de l'essence de l'Etre Divin d'être éternel. Ainsi les Ariens se revolterent violemment contre cette expression. Ils soutinrent qu'elle étoit nouvelle, & connue seulement par la condamnation qui en avoit été faite dans le Concile d'Antioche, avec Paul de Samosate qui s'en étoit servi; & qu'il ne falloit user que de termes consacrez par le S. Esprit. Malgré leur resistance la doctrine & la personne d'Arius furent solennellement anathematisées en presence de l'Empereur, qui se rendit pour cela en cérémonie dans l'Assemblée. On dressa un for-

mulaire dans lequel on pose que le Fils est Dieu de Dieu, lumière de lumière, consubstantiel au Père, engendré & non fait &c.

Il n'y eut que 17 Evêques qui refusèrent de souscrire au Symbole du Concile. Ils avoient Eusebe de Nicomedie à leur tête. L'Empereur les gourmanda, & leur fit honte de leur petit nombre. L'air de bonté & d'autorité, qu'il mêloit avec beaucoup de majesté dans ses remontrances, en detacha 12. tout d'un coup; & Eusebe de Casarée en pliant le premier, jugea qu'il valoit mieux faire sa cour à Constantin par une prompte soumission, que d'être accablé sous la ruine inevitable du party. Ce changement si subit fut mal interpreté, & il fut soupçonné de part & d'autre d'avoir trahi ses sentimens. C'est pourquoy il écrivit à son Eglise une lettre, où il cache & deguise l'Arianisme sous les termes du Concile, qu'il interprete adroitement. Eusebe de Nicomedie s'opiniâtra d'abord à refuser son consentement. Il comptoit sur son credit, & sur les intrigues de Constantia sœur de l'Empereur, qui s'étoit déclarée ouvertement pour Arius. Constantin piqué du refus obstiné des 4. Evêques qui tenoient bon avec Eusebe, les regarda d'un œil terrible, & leur reprocha leur arrogance & leur audace, d'oser s'opposer au decret unanime d'une si vénérable Assemblée; & leur

de-

declara qu'il falloit signer sans replique, ou se preparer à tous les effets de sa colere. Il étoit engagé à maintenir l'ouvrage du Concile, qui étoit le sien. Socrate pretend que sur le champ Eusebe fut envoyé en exil, & qu'abbatu par la tristesse & les ennuis de la retraitte, il demanda grace, & acquiesça au jugement du Concile. Mais Rufin & S. Athanase disent, qu'effrayé par le couroux de l'Empereur, & terrassé par ce coup de foudre, il ne voulut point attendre que l'on en vint aux extremitez, ni se voir réduit à traîner le reste de ses jours en miserable proscrit dans la solitude. Ainsi il s'humilia, & declara que ne pretendant point l'emporter par son propre jugement sur les suffrages de tout le Concile, il luy soumettoit ses lumieres, & qu'il étoit prêt de souscrire le Decret. On a dit qu'Arius ne pouvant supporter le mortel deplaisir d'être flêtri, & devenu l'opprobre du monde, resolut aussi de ceder à la force & à la necessité; & qu'épouvanté par le sort de ses livres que l'Emp. avoit fait brûler, il sacrifia les mouvemens de sa conscience à sa sûreté, & signa tout ce qu'on voulut, pour se soustraire à l'indignation de Constantin. Mais ce fait est insoutenable. Arius demeura ferme, & il n'y eut que 2. Evêques qui voulurent périr avec luy. L'Empereur les bannit; & afin que les Sectateurs d'Arius portassent une note

H

d'in-

d'infamie, il ordonna qu'ils fussent appelez *Porphyrîens*, du nom du Philosophe Porphyre, l'ennemi le plus envenimé du Christianisme; afin d'inspirer aux Chrétiens la même horreur pour Arius qu'ils avoient pour Pophyre. Il fit en même tems desenes sous peine de la vie de lire les écrits d'Arius. Nos Auteurs ne manquent pas de faire une application de cette severité de Constantin à celle de Louis XIV. contre les Protestans, & de justifier l'une par l'autre.

Il y eut au Concile un autre spectacle, qui n'est gueres moins digne d'attention. Les Payens vinrent presenter un défi à l'Eglise Chrétienne assemblée en corps. Le scandale de ces divisions leur en inspira la hardiesse. Ils se moquoient des Chrétiens desunis jusqu'à ne savoir que croire de leur Dieu, & ils avoient la vaine confiance de pretendre defabuser l'Empereur, en mettant les Chrétiens en deroute & en confusion. Quelques Historiens assûrent, que les Ariens s'étoient ménagé ce secours-là, afin de mieux faire valoir dans leur bouche les absurditez apparentes, qui resultent du dogme des trois personnes de la même substance sans la diviser, & d'un Fils de Dieu éternel, & pourtant engendré. Les Payens entrèrent au Concile avec une contenance meprisante, & avec une fiere securité de vanger leurs Dieux, & redresser leurs

Tem-

Temples sur les ruines du Christianisme, qui devenoit la Religion dominante, laquelle s'étoit acruë malgré la cruauté des Empereurs & du Senat Romain. Ils demandèrent qu'il leur fût permis, de jouir de la liberté que Constantin avoit donnée à tous les Sçavans de l'Univers, de venir disputer à Nicée, & d'entrer en lice avec les Chrétiens. On n'a point conservé le detail de la dispute. On sçait seulement qu'ils insisterent fortement, sur l'incompatibilité de la qualité de Fils avec celle de Dieu éternel, & sur cette maxime de la raison, que l'existence du Père doit nécessairement précéder l'existence du Fils, comme la cause precede nécessairement son effet. Les Peres du Concile leur repondoient, que ce n'est pas à des esprits bornez à décider de la nature Divine, ni à sonder de si hauts mysteres, qui étoient d'autant plus proportionnez à la grandeur, & d'autant plus dignes de la Majesté infinie de Dieu, qu'ils étoient plus relevez, & même absolument incomprehensibles: & que cette elevation bien loin de les rendre incroyables, par la difficulté de les concevoir, devoit nous obliger plutôt à les adorer.

On ne convient pas tout à fait du nombre d'Evêques qui composoient le Concile. Eusebe dit en general qu'il y en avoit plus de 250, & S. Athanasie 317. Ils y étoient presens l'un & l'autre, & dans des interêts opposez. Un Evêque

H 2

nom-

nommé *Sabin*, qui a fait une Collection des Synodes, a pretendu que les Peres de Nicée étoient des simples & des ignorans. Eusebe étoit le plus distingué par son sçavoir, & il a laissé des preuves incontestables de son merite. On doit le croire sur le jugement qu'il a porté des Evêques qui condamnerent Arius. Il dit que les uns excelloient par le don d'une éloquence celeste : les autres par la gravité de leurs mœurs, la fermeté de leur patience, la vigueur de leur jeunesse, & la vivacité de leur esprit. Cependant les Ariens decrierent le Concile de tout leur pouvoir : ils firent passer les Evêques pour des gens peu éclairés, qui avoient mal compris l'étendue & la consequence des termes de leur Symbole, & qui avoient plus de zèle que de lumiere. Nos Auteurs ne parlent des griefs du party Arien, que pour tonner contre leurs manieres : & leur stile approche un peu plus de celui de la Controverse, que de l'Histoire. Par ex. pour sauver l'honneur du Pape, qui fut un peu négligé dans la convocation du Concile, ils disent qu'il ne se fit rien sans la participation du Pape Sylvestre ; & qu'Osus qui étoit son Legat à latere dans tout l'Orient, presida pour luy au Concile. Il est vray qu'il n'y a gueres d'argument plus concluant contre le rang que se donne le Pape, que ce point d'Histoire. Car si dans le premier Concile il n'a eu ni l'hon-

l'honneur de la convocation, ni de la preséance, un fait si authentique decide nettement, que sa Primauté de droit Divin n'étoit point encore reconnue. Pour mieux sentir cette difference, il faut comparer l'air dont seroit prise aujourd'hui à Rome la pretention d'un Evêque, qui s'aviferoit de prendre le pas au dessus des Legats du Pape, avec la maniere tranquille dont la preséance fut donnée à Osus, ou à Eustathe au Concile de Nicée. Mr. du Pin a déclaré tout net, qu'on ne trouve nulle part qu'Osus eût la qualité de Legat du Pape, & qu'il ait presidé en son nom. Eusebe & Socrate ont parlé d'Osus sans y joindre ce titre, & ont nommé séparément *Vitus & Vincent*, qui representoient l'Evêque de Rome ; & par la lettre Synodale du Concile aux Eglises d'Alexandrie & d'Egypte, il n'est fait aucune mention du Pape ; on ne parle que de l'Empereur. Cela est bien éloigné du stile d'aujourd'hui. Eusebe a rapporté que l'Evêque, qui étoit à la premiere place du côté droit, prononça une harangue à l'ouverture du Concile. C'étoit Eustathe Patriarche d'Antioche : & il resulte du recit d'Eusebe, que les Evêques étoient disposés sur deux lignes ou deux colonnes. Ainsi Eustathe occupoit la premiere place. C'est pourquoy nos Auteurs derangent toute la séance, & en ordonnent plus selon leurs idées que selon l'Histoire, ou l'usage d'alors.

Nous avons perdu les Actes du Concile: & par là la curieuse posterité a été privée du plaisir, de savoir le detail de ce qui s'y passa de memorable. Ce que l'on donne donc icy sous le titre d'*Actes du Concile de Nicée*, n'est autre chose que quelques lettres, qui furent les preliminaires, ou les suites du Concile. Il y en a de Constantin contre Arius & Eusebe, qui ne sont pas moins suspectes de fausseté, que le Rescrit du Pape Sylvestre pour confirmer le Concile. Il est fâcheux que l'on se soit servi de ces fraudes pieuses, aussi bien pour la vérité que pour l'erreur. Pour les Canons ils sont placez icy dans leur ordre. On fait marcher les premiers les XX. Canons, qui sont reçus universellement pour authentiques: ensuite les XXII. de Rufin, & enfin les LXXX. que les Arabes pretendent avoir en leur langue. Les derniers ne sont gueres soutenus que par le P. Turrien Jésuite; c'est le même qui s'engagea à défendre la Collection faite par Indore Mercator, des Epîtres des Papes jusqu'à Sirice. Mr. Blondel le relança d'une terrible maniere. Nos Auteurs suivant la methode qu'ils se sont prescrite, ont ajouté des notes à tous ces divers Canons. Par ex. ils remarquent que le IX. Canon étoit dirigé contre la secte des *Valésiens*, qui faisoit beaucoup de bruit du tems du Concile. Ils avoient la manie de se faire Eunuques eux-mêmes, & ils au-

des *Sçavans*. Decemb. 1691. 175
 autorisoient cette fureur par ces paroles de JESUS-CHRIST, *Il y en a qui se sont faits Eunuques pour le Royaume des Cieux.* Origene pour faire taire la médifiance, qui venoit des bruits fâcheux sur ce qu'il recevoit de jeunes filles à son Ecole, se mutila ainsi luy-même, & coupa pied à tous les discours injurieux à sa vertu. Cette jalousie si singuliere de sa reputation, ou ce transport de zèle, fut pris par les uns pour un acte de vertu extraordinaire, & par les autres pour un emportement irregulier & bisarre. La sainteté de sa vie, & l'opinion de son mérite, firent que l'on se partagea sur cette nouvelle question. DEMETRIUS Patriarche d'Alexandrie admira fort cet excez de pieté, & celui de Jerusalem le consacra Prêtre en cet état. D'autres se souleverent contre cette barbarie, & desapprouverent que l'on eût élevé au Sacerdoce un sujet, que sa mutilation infame en rendoit incapable. Valésius forma une secte, qui contesloit cette pretendue incapacité, & bien loih de convenir que cette mutilation fût un obstacle au Sacerdoce, ils exercoient sur eux-mêmes le cruel exemple d'Origene, & reduisoient dans ce triste état tous ceux qui tomboient entre leurs mains. Divers Conciles s'assemblerent là-dessus, & augmenterent le desordre par la contradiction de leurs Decrets: tant il est vray, à la honte de la raison humaine, que la devotion la plus

plus bizarre & la plus ridicule trouve des defenfeurs. Pour arrêter les suites & les ravages de cette pieté barbare & inhumaine, le Concile forma le Canon, qui enjoit d'interdire de la Clericature ceux qui se feront coupez eux-mêmes. Le III. Canon remédie à un autre abus, qui jettoit les Ecclesiastiques dans l'autre extremité. Il se faisoit certains contrats d'adoption, par lesquels un Prêtre prenoit chez luy une veuve ou une fille, sous le nom de sœur ou de niece spirituelle. L'institution de ces familles spirituelles étoit fondée sur l'exemple de JESUS-CHRIST, qui se retiroit chez Marthe & Magdeleine, & celuy de S. Paul qui menoit avec luy une femme sœur. Cette communauté, qui n'avoit rien que de Saint dans la premiere ferveur des Chrétiens, degenera en commerce scandaleux, & ces pieux mariages se convertirent en societez de libertinage. On les appelloit des *Ajointes*, & des *Coadjurrices*, ou les *Bien-aimées*; & on donnoit à ces devotes alliances le nom de *Fraternité* & de *Dilection*. Le Concile defendit absolument ces sortes d'associations. Malgré le Decret du Concile ces femmes ne voulurent point abandonner leurs Peres spirituels, ou leurs * *Economes*, avec qui elles habitoient; & à l'opprobre de l'Eglise il fallut que l'autorité temporelle intervint pour les y contraindre.

A R.

* Elles les nommoient ainsi

ARTICLE IV.

Ἰωαννῆ τῆ Ἀντιοχείας τῆ ἐπικλή Μαλάλα
 χρονικὴ ἱστορία. Joannis Antiocheni cognomento Malala Historia Chronica, è M. S. Bibliotheca Bodleiana nunc primum edita. Cum interpretatione & notis Edm. Chilmeadi, & triplice indice rerum. Praemittitur Dissertatio de Auctore per Humfredum Hodium S. T. B. Coll. Wadhami socium. Accedit Epistola Richardi Bentleii ad Cl. V. Jo Milium S. T. P. cum indice. C'est à dire l'Histoire Chronique de Malala. Oxonii è theatro Sheldoniano, 1691. in 8. pagg. 661,

CE vieux Chronographe paroît pour la premiere fois. Divers Auteurs en parlent, & il n'y en avoit d'autre Manuscrit que celui d'Oxford, dans la Bibliotheque de * Bodley. Il y a long tems que l'on en meditoit l'impression, & ce Mr Chilmeadus qui en a fait la traduction est mort avant l'année 1654. Après bien des retardemens il paroît orne d'une longue Preface de Mr. Hodius. On en avoit besoin pour apprendre quel est cet Auteur si peu connu, & si long tems negligé. On a crû qu'il vivoit dans le milieu du 6. siècle, parce qu'il finit sa Chronique à Justinien. Mais l'on n'en peut point juger par là,

H 5

car

* Ce Chr. Angl. l'a donné à l'Univ. d'Oxf.

car l'on n'a pas son livre tout entier. Mr. Hodius pretend qu'il a vécu dans le 9. siècle. Il trouve que son genie, & son stile rude & barbare sont plus dignes du 9. siècle, que de celui de Justinien. Il falloit qu'il fût né dans un temps de tenebres & d'ignorance: jamais on n'en vit davantage dans un Auteur qui se mêle d'écrire l'Histoire. Il n'entendoit pas même le Latin, & il apprête à rire aux plus ignorans, quand il * dit que Ciceron & Saluste étoient des Poëtes Romains. Il a fait je ne say combien de bevûës pareilles, qui marquent une crasse ignorance. Son véritable nom est *Jean d'Antioche*, qui luy est commun avec bien d'autres; & sa marque de distinction est *Malala*, qui veut dire *Rheteur* en langue Syriacque; c'étoit sa Profession. Mr. Hodius ajoute, que s'il ne s'est pas mis en tête de relever le prix de son Auteur, on ne doit pas dedaigner son present ni son travail. Il en est comme de ces marbres, ou de ces pièces antiques que l'on deterre après bien des siècles, qui pour être raboteuses, & gravées par un Ouvrier malhabile, ne sont pas pourtant moins estimées des curieux, parce que ce sont toujours des monumens, qui ont conservé quelques restes de l'antiquité.

Malala commence à la creation du monde, & vient jusqu'à la fin du regne de Justinien. Il est fort succinct, & ce ne sont bien

bien souvent que des morceaux detachez sans aucune suite, ni liaison regulieres. S'il y a quelque chose de particulier, cela regarde Antioche sa patrie, que l'on appelloit *la Reyne de l'Orient*. Sur tout il est fort exact à faire les portraits des personnes, plus par rapport au corps, que par rapport à l'esprit. Il n'oublie pas un des traits du visage de tous les Heros de la guerre de Troye: il en use de même pour tous les Empereurs; & il a peint au naturel S. Pierre & S. Paul. A l'égard de l'Histoire Romaine il s'y trompe si lourdement, qu'on ne peut gueres s'affûrer sur son rapport, que pour les affaires d'Orient. Il étoit assez mal instruit, pour * dire que Cesar tint l'Empire Romain pendant 18. ans, & que Crassus, l'un des Triumvirs avec Cesar & Pompée, perit dans la guerre contre les Perses: il vouloit dire les Parthes. Il est particulierement admirable, lorsqu'il raconte le conflict de miracles qui se fit à Rome, entre Saint Pierre & Simon le Magicien. Il dit que la porte de Simon le Magicien étoit gardée par un chien redoutable, qui dechiroit tous ceux qui en abordoient sans avoir reçu le signal de son maître. Saint Pierre pour braver Simon par un miracle dechaina le chien, & l'envoya dire à Simon, que Pierre le Serviteur du Dieu tout-puissant le vouloit voir. Simon luy repliqua par un autre

miracle, & luy fit repondre par le chien qu'il pouvoit entrer. La merveille de ce chien parlant mit tout le peuple de Rome en rumeur, & dans l'admiration. On rapporta la chose à Neron, qui eut la curiosité de les voir. Simon se vanta en sa presence d'être le CHRIST, & S. Pierre le nia, disant qu'il avoit été Disciple de JESUS-CHRIST. Neron fit tirer Pilate de prison, & luy demanda si Simon étoit le CHRIST qu'il avoit fait crucifier, & si S. Pierre étoit du nombre de ses Disciples. Pilate repondit que Simon n'étoit point celuy qu'il avoit envoyé à la mort, & que Saint Pierre étoit si peu de ses Disciples, qu'étant interrogé là-dessus, il l'avoit nié par trois fois. Malala ajoûte que Neron les chassa de son Palais, l'un pour s'être dit faussement le CHRIST, & l'autre pour l'avoir renié. On voit par ces contes quel étoit le goût de cet Auteur, & peut-être celuy de son siècle. Il rapporte tout cela sans la moindre precaution, & il infere je ne say combien d'Historiettes, ou de pièces de pareil poids. Telle est la Requête de la *Veronique*: c'est le nom qu'il donne à la femme qui fut guerie d'une perte de sang par J. C. Il atteste qu'en memoire d'une guérison si merveilleuse, elle voulut ériger une statue dans la ville de Paneade à l'honneur de son bienfaiteur, & que ne le pouvant pas faire sans la permission d'Herode, elle luy presenta une Requête, qui est icy toute entiere,

entiere, & sur laquelle ce Prince luy permit d'éterniser le miracle & sa reconnoissance. On peut pourtant tirer quelque usage de cet Auteur pour la Chronologie. Il comptoit 5500. ans du monde, jusqu'à JESUS-CHRIST. Il cite pour garans *Clement, Theophile & Timothée*, anciens Chronographes; & il en allegue pour raison, que selon les Prophetes le Messie devoit naître dans le 6. millenaire, de même que l'homme avoit été créé le 6. jour. Mr. Chilmeadus y a joint quelques notes, qui apportent du jour au texte. Tout le monde n'entendrait pas pourquoy Malala appelle l'Emper. Constance *Ἐξακσίονης* ou *Exacionite*, si les remarques n'expliquoient, que c'étoit le nom d'un Monastere Arien, que l'on étendit à toute la Secte.

Il y a derriere ce Volume une Epître de * Mr. Bentley à Mr. Mill, l'un des Professeurs de l'Université d'Oxford qui se fait le plus distinguer par son savoir, & son attachement à cultiver les sciences. Elle est toute de Critique & d'érudition Grecque. Il y corrige beaucoup de passages mal citez par Malala, & une infinité d'autres qui se presentent incidemment. Il offre d'indiquer cinq mille fautes dans Hesy chius, à quiconque en voudra entreprendre une nouvelle édition. Malala dit que *Themis* inventa la Tragedie, que

Minos l'imposa, & qu'*Auleas* y ajoûta les Chœurs. Mr Bentley soupçonne que c'est là une méprise de cet Auteur. Il n'y a qu'un ancien Scholiaste sur la vie d'*Æschyle*, qui fasse mention de ces trois Inventeurs de la Tragedie, & on ne les connoît point d'ailleurs. C'est pourquoy il hasardé cette conjecture, que Malala a mal copié ces noms-là, & qu'il les a pris pour ceux de *Thespis*, *Jon* & *Æschyle*, qui passent généralement pour avoir donné la première forme à la Tragedie. Les derniers ont ajoûté à la grossiere invention de *Thespis*, qui

Ignotum tragicæ genus invenisse cæmenæ.

Dicitur, & plaustris vexisse poemata Thespis.

Thespis fut le premier qui barbouilla de lie,

Promena par les bourgs cette heureuse folie.

Jon étoit un Poète de l'Isle de Chio, contemporain d'*Æschyle*, qui étoit beaucoup plus âgé que luy. Si c'étoit le même *Jon* que Platon introduit dans ses Dialogues discourant avec Socrates, il auroit vécu après *Æschyle*, qui mourut dans la 81. Olympiade, c'est à dire lors que Socrates n'avoit encore que 13. ou 14. ans. Celuy de Platon étoit un Rapsodiste d'Ephé-

d'Ephese, grand admirateur d'Homere, qu'il savoit tout entier. C'étoit la toute la science, & il en étourdilloit le monde. Mais *Jon* de Chio travailloit de genie, & n'avoit rien de commun avec l'autre que le nom. Il avoit composé 30. ou 40. Tragedies qui sont peries. Il y en a 11. dont les Grammairiens ont conservé le titre. On pourroit contester la correction trop violente de Mr. Bentley, qui substitué trois autres noms à ceux du texte de Malala: mais il parle de cet Auteur avec tant de mépris, qu'il ne daigne pas le ménager; & il entasse bien d'autres ignorances, qui rendent celle-cy très-vraisemblable. Par ex. dans son catalogue des Heros de la guerre de Troye, il prend des villes pour des hommes, & des villes pour des Provinces.

ARTICLE V.

Sermons sur divers textes de l'Ecriture par Pierre du Bois. Tome I. Seconde édition. T. II. A Rotterdam chez Reinier Leers, 1692. in 8. pagg. 576. & 573.

Cet article n'est point destiné pour faire un extrait des Sermons de Mr. du Bois. Ces sortes de pieces n'entrent point dans le plan que nous nous sommes proposé. Ce n'est donc que pour nous acquitter

quitter d'un devoir auquel nous nous sommes engagez, je veux dire de cette espece d'Oraison funebre que nous devons aux grands hommes.

Mr. (Pierre) du Bosc étoit né à * Bayeux en 1623. son Pere étoit Avocat au Parlement de Rouen. Il étudia sous Mrs. Cappel, Amyrault, & de la Place, & que ne pouvoit pas produire un si bon fond, cultivé par des mains si habiles? Dès l'âge de 23. ans il fut appelé par l'Eglise de Caen. Le bruit de ses Sermons importuna si fort les ennemis de la Religion, qu'ils sollicitèrent une Lettre de Cachet qui le releguoit à Châlons, sous pretexte de quelques termes peu circonspectés contre l'autorité Royale. Cette courte disgrâce ne servit qu'à faire éclater davantage l'estime publique. De si grands Protecteurs s'intéresserent pour luy, qu'il fut rappelé 6. mois après. La ruine des Protestans que le Clergé acheminoit dès lors, fit que l'on jetta les yeux sur luy pour le mettre à la tête des Deputez. Il rendit sa personne si agreable aux Ministres, & mania ces affaires si delicates avec tant d'habileté, qu'il obtint la cassation d'une Declaration surprise par le Clergé en 1666. & en fit réparer les griefs par une autre plus favorable, en 1669. qui fut une suspension du dessein d'une entiere destruction que l'on meditoit, & pour laquelle les Eccle-

* En Normandie.

† En 1664.

des Sçavans. Decemb. 1691. 185
siastiques soupiroient ardemment. Dans le même tems il harangua le Roy, qui luy donna des marques de distinction obligantes, & ne put refuser des louanges à son éloquence, en luy refusant la conservation des Chambres de l'Edit qu'il luy demandoit. Depuis il eut toujours la principale part aux affaires du Party, &

- - - Si Pergama dextrâ

Servari possent, etiam hac servata fuissent.

L'Eglise de Paris le crut si digne de remplir la premiere Chaire du Royaume, qu'elle fit divers efforts pour l'enlever à celle de Caen. Il eut l'honneur d'être demandé, & celui d'être retenu; & la gloire de son refus étoit preferable à la place qu'on luy offroit. Il est mort le 2. de Janvier 1692. à Rotterdam Pasteur de l'Eglise Walonne, qu'il a édifiée par sa mort, comme il avoit fait par son Ministère. Mr. du Bosc avoit reçu de la nature tous les dons extérieurs qui contribuent à l'éloquence. Il parloit avec beaucoup de dignité & de grandeur: le geste, la voix, la majesté de sa personne, tout concouroit à le rendre un parfait Orateur. Ces qualitez externes servent infiniment à l'éloquence: elles font une partie de sa force, & elles en font toute la grace; & quelquefois tout le succes. Ce n'est pas toujours la raison qui touche les esprits populaires: ils ne la con-

noissent

noissent pas; c'est l'émotion & la gravité avec laquelle on parle, qui fait l'impression. La maniere est sentible, & les choses ne le sont pas pour eux: ou, selon le * P. Rapin, il y a des Predicateurs qui à force de faire bien du bruit par une maniere animée, font les mêmes effets sur l'esprit du peuple, que les trompettes sur le cœur des soldats: le bruit les étourdit, & les fait aller au feu sans reflexion. Mais Mr. du Bose n'étoit pas seulement Predicateur du geste & du visage: son discours étoit soutenu de sentimens, orné de comparaisons, & embelli d'expressions pompeuses. Il n'a laissé que ces II. Volumes de Sermons sur differens textes de l'Ecriture. Ils sont extrêmement travaillez, l'exacte cadence des periodes, & l'arrangement regulier le font sentir.

ARTICLE VI.

Traité de la verité de la Religion Chrétienne, par H. Grotius; avec les citations & les remarques de l'Auteur même. Traduit par P. L. F. A Utrecht chez Guillaume van de Water, 1692. in 12. pagg. 384

Ces sortes de Traitez ne peuvent revêtir trop souvent, & il est nécessaire de les faire reparoître sous de nouvelles formes, afin que cette espece de nouveauté soit pour ainsi dire un appas & un ra-

* Reflexions sur l'Eloq.

gout,

gout, qui reveille les esprits. Le Traducteur. (Mr. le Jeune) en rend la raison. La plupart des hommes ont une negligence extrême pour les premiers principes de la Religion. Ils sont là-dessus dans une grande indolence, & ils sont Chrétiens plus par la naissance & le hasard, que par choix & par lumiere. Leur persuasion repose sur le même fondement, qui sert d'appuy aux fausses Religions. Ils y sont déterminés, parceque c'est la creïnee qu'ils ont reçue de leurs ancêtres: & cela forme chez eux une préuve tacite, sur laquelle ils donnent en repos. Il en est très-souvent des opinions comme des coutumes: dès que les yeux y sont accoutumés les coutumes contraires paroissent extravagantes & ridicules. Quand un sentiment s'est emparé des esprits, le sentiment opposé passe pour une erreur, sans autre examen, & sans savoir pourquoy. Il est vray qu'à l'égard des controverfes particulieres, l'on n'est pas dans la même ignorance: chacun par rapport aux besoins de la dispute, est assez aguerri de ce côté-là. Mais pour la verité de la Religion Chrétienne en general, on la suppose d'abord, & dès-là on prend le party de ne l'examiner jamais. Il est pourtant assez difficile de comprendre, que l'esprit humain naturellement inquiet & desiant, s'impose le joug d'une Religion gênante, sans en rechercher soigneusement les motifs.

Si

Si l'on étoit encore aux mains avec les Payens, ou s'il étoit permis aux libertins d'entrer ouvertement en lice, la nécessité de se défendre & d'attaquer feroit chercher des armes, & tireroit les Chrétiens de cette sécurité mal entendue, & de cette paresse qu'ils appellent confiance & bonne foy. Mais parce que l'on n'est point inquieté par les ennemis du dehors, l'on ne s'en met pas fort en peine pour foy-même, & l'on ne se demande point raison de sa foy. Cependant il ne suffit pas d'avoir de l'horreur pour l'impieté des Athées; il faut qu'elle soit produite par une connoissance distincte des veritez du Christianisme, & non point par un préjugé aveugle. Le zèle joint avec l'ignorance excite le mépris des libertins. Ainsi la creance de la Religion doit être raisonnée. Autrement c'est l'exposer à l'insulte des libertins, & mal répondre aux soins de la Providence, qui en a menagé les caractères de Divinité avec tant de sagesse & d'évidence, qu'ils font au dessus des exceptions de l'incrédulité. C'est pourquoy Mr le Jeune trouve que les Chrétiens devroient rougir, des'entenir, comme l'on fait d'ordinaire, à certaines preuves de sentiment très-confuses; & de faire tant de parade de quelque capacité dans les Controverses, ce qui ne sert qu'à redoubler l'animosité, tandis que l'on ignore les fondemens mêmes de la Religion. Si

on les pressoit sur ce point-là, il y en a bien qui seroient reduits à dire: *Je ne puis pas bien vous developer pourquoy ma Religion est vraie; mais je sens que c'est est, & j'en suis pleinement convaincu.*

Outre la honte attachée à cette ignorance, elle peut repandre aussi d'assez mauvaises influences sur la pratique. Quand la certitude de la Religion n'est point le fruit de la meditation & de l'étude, & qu'elle n'est point entrée dans l'esprit par le secours de la reflexion, elle est sujette à de grands ébranlemens. Or l'affoiblissement de cette persuasion est très-propre à ralentir les hommes dans l'exécution de leurs devoirs, & à les jeter dans le relâchement. Le sentiment confus du Christianisme étant combattu dans le cœur, par le charme plus vif & plus sensible des biens terrestres, il peut être plus aisément vaincu & étouffé, lors qu'il n'est pas defendu par une connoissance distincte, & par des preuves de raisonnement qui l'affermissent contre la violence des passions. On est bien plus inébranlable contre les tentations, & bien plus ferme dans l'exercice du bien, quand on envisage sans nuage & sans obscurité les menaces ou les promesses de l'Évangile, & que cette certitude n'est traversée par aucuns doutes. C'estte vûë est un puissant motif, & l'équillon le plus propre à reveiller nostre diligence. Il n'y a point de regle de Morale plus

plus capitale, ni d'objet dont la preference soit plus necessaire. Toutes nos penſées doivent prendre des routes ſi differentes, ſelon qu'il y a des biens éternels à eſperer ou non, que notre premier interêt eſt de nous en aſſurer, & d'examiner à fond ſi cette opinion eſt de celles que le peuple reçoit par une ſimplicité credule, ou de celles qui quoy qu'obſcurés ont pourtant un fondement très ſolide. Si la conduite des Chrétiens étoit réglée ſur leur foy, toutes leurs occupations dirigées pour la terre, tourneroient vers l'avenir, vers lequel on s'avance avec l'indifference & la nonchalance des incredules: ceux-oy agiſſent conformément à leurs principes, & la pratique de ceux-là dément leur creance.

Tout cela eſt bien représenté dans la preface de Mr. le Jeune, & ſon plan de raisonnement ſoutenu d'expressions choiſies, ſnape & plain à l'eſprit. Il diſtingue deux fortes d'ennemis de la Religion Chrétienne. Les mondains, & les Philoſophes; les premiers n'ont garde de reconnoître un Dieu vangeur de leurs crimes, ni de convenir de la verité d'une Religion qui les incommode, & qui condamne leurs vices & leurs deſordres. C'eſt le cœur & non pas l'eſprit qui leur fait prendre ce party-là. La contradiction des Philoſophes eſt plus embarraſſante. Il ſeroit fâcheux que dans ce double ordre de

fa-

ſavans & de ſimples, où l'on peut ranger tous les hommes, le Chriſtianisme n'eût en partage que ces derniers, & fût ou negligé, ou rejetté par les autres. Si les ſimples ſe ſoulevont avec indignation contre ces pretendus beaux genies, qui mettent la Religion au rang des opinions populaires, il arrive auſſi que cette Secte d'incredules mepriſe le jugement peu éclairé des ſimples, qui en convenant de leur ſimplicité, abandonnent aux autres le prejugué du diſcernement. D'ailleurs ſoit par temperament, ſoit par je ne ſay quelle idée de vertu Payenne, comme ils ſont exemts des vices les plus groſſiers, & qu'ils ſongent moins à aſſouvir leurs paſſions qu'à cultiver & à polir l'eſprit, il n'eſt pas tout à fait inutile de lever ce ſcandale, qui pourroit ébloüir ou ébranler du moins ceux dont la foy chancelé déjà. On ne conçoit pas ſans quelque peine, que des gens qui vivent avec la même regularité, que s'ils étoient ſoumis aux loix les plus aſteres de la Religion, s'expoſent ſans raiſon aux perils & aux riſques effroyables du party qu'ils ont embrasſé. Une des grandes ſources que l'on en decouvre, c'eſt l'orgueil. On n'entend point par là cette ſotte fierté, ou cette enflûre de cœur, par laquelle on groſſit ſon propre mérite. C'eſt cette eſpece d'orgueil rafiné & ſpirituel, qui rend l'eſprit indocile & intraitable; enſorte que pre-

venu

venu de ses propres lumieres, il est incapable d'admettre tout ce qu'il ne comprend pas jusqu'à la dernière précision. C'est-là ce qu'il y a de plus fin dans la vanité des gens d'esprit: ils se placent dans un degré fort élevé au dessus du vulgaire, & de ce lieu éminent ils se font un honneur de ne pas courir avec l'aveugle multitude. Ils veulent donc qu'on leur rende compte de tout, & qu'on ne pretende pas les éblouir par de grands termes de *mysteres*, & de *choses incomprehensibles*, que le peuple admire d'autant plus qu'il ne les conçoit point. Ils demandent que l'on entre en discussion avec eux, & ils apportent dans cet examen ce faste & cette présomption, qui passent chez eux pour lumiere, & pour un discernement plus raffiné. Ils se flattent de cette distinction, qu'il n'est pas aisé de leur en imposer, & ils goûtent un plaisir secret par cette penetration imaginaire, qui les garantit de la servitude sous laquelle le reste du monde est assujetti, & qui les maintient dans cette independance si chere en matiere de sentimens. Cette liberté est d'autant plus douce pour eux, qu'ils croyent s'être degagez du préjugé populaire; & cette debauche d'esprit a ses charmes, aussi bien que les autres qui entraînent les hommes. Ce ne sont point les miracles, ou les preceptes trop severes de la Morale, qui les rebutent & les choquent; mais dès que l'on veut prendre

pied

pied là-dessus, pour captiver leur raison à des choses qui la surpassent, ils reculent, & refusent de se charger de choses embarrassantes, & obscures, & dont on leur declare qu'ils ne doivent pas esperer une parfaite intelligence. Alors ils cherchent à douter des faits, & de la force des preuves, qu'ils n'avoient pas contestées tant qu'elles laissoient à leur esprit toute sa liberté, & toute son elevation. Cette soumission qu'on leur demande les revolte, & ils s'imaginent qu'on veut accabler leur raison par la foy, qui propose des objets à croire, & non à connoître & à examiner. Ainsi la Philosophie où tout se juge en dernier ressort par la raison, & où elle est alleguée pour decision souveraine, ne prepare pas l'esprit à la Religion, qui exige de l'obeissance & des respects. Dans l'une il est permis de donner l'essor à son raisonnement, & l'esprit qui decouvre une verité s'applaudit de l'avoir trouvée: & dans l'autre il faut céder à une autorité qui gêne, & qui commande à l'esprit de croire une verité qu'il ne comprend pas, & qui luy paroît inaccessible à la raison.

Dans ces dispositions & dans cette situation, il seroit plus difficile de se rapprocher de la Religion, si la raison elle-même ne dictoit pas, qu'elle doit se soumettre quand Dieu a parlé, & abandonner tous ses argumens à la vûe de la revelation.

I

tion.

tion. Par conséquent cette fiere raison déjà humiliée dans l'étude de la Philosophie, où elle rencontre des mysteres impénétrables, & où les ressorts de la nature échappent si souvent à ses vûes trop courtes, & trop bornées, peut être utilement employée à confirmer le Christianisme, en la faisant servir à le defendre, par la voye de la methode & du raisonnement. Bien loin d'être une machine pour ébranler la Religion, elle doit être le premier degré qui y conduit; & le Christianisme qui sur ce pied-là n'a rien à craindre de son examen le plus rigoureux, peut bien l'appeler à son secours, & se fortifier de ses lumières. La raison est si peu un guide infidelle qui mene au precipice, que la foy n'est autre chose qu'un acquiescement de la raison, convaincuë qu'elle doit se taire & se rendre. C'est pourquoy les Apologistes du Christianisme en appellent à elle, & c'est à elle que l'on parle dans un *Avis* qui est icy adressé aux incrédules. Dans cet abrégé de preuves l'Auteur presse sur un motif de prudence, que

* Mr. Pascal avoit proposé avant luy. On demande à ceux qui veulent tout regir par la raison, si laissant pour un moment dans l'indécision la certitude des supplices éternels, la crainte où sont les Chrétiens que cela ne soit vray n'est pas plus sûre, que la confiance de ceux qui les nient. Il n'y a

* *Pensées de P.*

rien à hasarder en dirigeant sa conduite sur cette persuasion, mal assurée si vous voulez, & l'on va tenter ce grand événement avec moins d'inquietude & plus de tranquillité. Mais on risque tout en marchant à la mort sur cette assurance, que la frayeur des Enfers est chimerique. On a tout à apprehender si l'on s'est trompé, & il est impossible que le repos de l'incrédule le plus déterminé, & le plus intrepide, ne soit troublé par cette pensée aux approches de la mort, qui va décider cette grande question. Il a contre luy la pluralité des suffrages: & de tant de routes qui mènent à la fin de la vie, il faut choisir la moins hasardeuse. C'est une maxime judicieuse de conduite. Cette raison de sagesse ne peut point persuader le fond du Christianisme; mais elle peut contribuer à dompter l'indocilité de l'esprit humain, & à repousser ou à balancer les doutes importuns qui affoiblissent la foy.

Il est tems de dire un mot de la traduction. Elle semble faite exprès pour faire faire amende honorable à Grotius, par ceux qui ont mal parlé de sa Religion. Les louanges que l'on donne à son *Traité de la verité de la Religion Chrétienne*, répondent pour luy à ses ennemis. Mr. le Jeune n'a point fait une version literale; il s'est permis quelques libertez, parce que le stile serré & concis de Grotius ne pouvoit pas être rendu en François. Il y a

des gens qui sont si menagers de paroles, que par la peur d'en mettre d'inutiles, ils n'employent pas même les nécessaires. Ainsi pour les bien entendre, il faut suppléer à peu près ce qu'ils ont supprimé. Mais la langue Françoisé, toute ennemie qu'elle est des superfluités, & des prolixitez ennuyeuses & rebutantes, préfere pourtant la clarté à cette épargne, & à cette avarice de termes qui rend le discours sec & obscur. Elle hait également une abondance incommode & dégoûtante, & ce stile mysterieux qui occupe la moitié de l'attention, pour chercher un Auteur qui ne se montre qu'à demi. C'est pourquoy il a fallu prendre quelques detours pour degager le discours, & conserver le caractère de netteté qui est propre à la langue Françoisé, sans tomber dans la langueur. Il a aussi * developpé quelques pensées, que Grotius avoit plutôt indiquées qu'expliquées: & si quelques uns trouvent qu'il ne faut point prendre ces sortes de droits sur l'Ouvrage d'autrui, il y en aura beaucoup plus, qui prefereront cette liberté qui ne gêne rien, à une retenue plus reguliere.

* Les additions sont marquées en lett. Ital.

HISTOIRE

DES

OUVRAGES

des

SCAVANS.

Mois de JANVIER 1692.

ARTICLE VII.

Homines in vudgoſio: il est sub aquis viventes. Ductu Historia & Physica quâ veritatem, quâ genuinam vita rationem, immixtis nonnullis, circa alimentum, respirationem spiritus, sanguinem, temperamentum, sensus, aquas item, observationibus illustrati, & luci publicæ expositi à Salomone Sprangero Voigilando. C'est à-dire, Traité des hommes qui vivent sous l'eau. Sumptibus Joh. Frid. Gleditsch, 1692. in 12. pagg. 211. Et se trouve à Rotterdam chez Reinier Leers.

MR. Spranger ne parle pas de ces hommes amphibies, qui vivent sous les eaux, pour en approfondir par luy-même les causes naturelles, ou pour ap-
I 3 pren-

prendre au public l'invention de quelque machine destinée à cet usage. Il fait seulement un recit Historique de quelques faits extraordinaires, & ne raisonne pas beaucoup de son chef. C'est un recueil qui ne luy a coûté qu'un peu de lecture & de travail. L'Histoire est toute pleine d'exemples de ces Plongeurs, qui vont fouiller jusques dans les entrailles de la mer,

- - - *Ipsūque sub antris*

Nereā, & aquoreas conuulsi visere
Nymphas. Man.

Un des plus surprenans c'est celuy d'un Sicilien, que l'on appelloit *le poisson Colas*. Kirker le rapporte dans son ** Monde souterrain*. Dès sa jeunesse il s'étoit tellement accoutumé à vivre dans l'eau, que son temperament en étoit tout changé, vivant plutôt à la maniere des poissons, qu'à la maniere des hommes. Le Roy de Sicile jeta une coupe d'or dans le gouffre qu'on appelle *Charybde*, la luy proposant pour recompense s'il la rapportoit. Il s'y jeta, & ratura la coupe: il racontoit qu'en cet endroit-là une grosse source sortoit du fond de la mer. Il y perit la seconde fois, en courant après une bourse pleine d'or; soit qu'il y fût englouti par le tournoyement perpetuel de l'eau, soit

* Tom. I.

qu'il y eût été dévoré par quelque monstre marin. On fait tout ce que l'on dit des Plongeurs des Indes pour la pêche des perles, & d'un nommé André qui se nommoit le *Plongeon*, & qui rendit de si grands services aux Hollandois, pour retirer leur canon & leurs anches, qu'il mérita que les Journaux d'Angleterre en fissent mention. Les Egyptiens sont fort celebres pour cela dans l'antiquité: & tout le monde a lu dans Plutarque la malice de Cleopatre pour se moquer de M. Antoine. Il péchoit à la ligne devant Cleopatre, & comme on est bien aise de réussir à tout ce que l'on fait, en presence de ce que l'on aime, il ordonna à des Plongeurs de se couler sous l'eau, & d'attacher des poissons à sa ligne, qu'il retiroit chargée à coup sûr. Cleopatre qui s'en appercût, trouvant cette petite ruse indigne de M. Antoine, dépêcha le lendemain des Plongeurs plus diligens, qui firent prendre un poisson salé à Mr. Antoine, lequel esfuya là-dessus toutes les railleries de Cleopatre, qu'on fait qui ne l'épargnoit pas trop.

Si le séjour de ces Plongeurs sous l'eau ne duroit qu'un espace de tems mediocre, on pourroit se contenter de la reponse commune, que la capacité des poumons de ces gens-là pouvant contenir une grande quantité d'air, elle peut servir à rafraîchir le sang pendant un assez long intervalle

valle. Mais on ne peut point rendre raison de tout par là. Mr. Spranger dit donc que le principe de la vie est un feu, ou certains esprits enflamez qui mettent tout en mouvement. On en voit des étincelles dans les yeux, & dès que ce feu est éteint, toute la machine demeure immobile & inanimée. Or les particules & l'agitation de l'air sont nécessaires pour nourrir & pour allumer ce feu, sans quoy le sang tout rempli de ces esprits se fixe & s'arrête. On en remarque l'expérience dans l'évanouissement & dans l'extase, où la respiration étant moins fréquente, & moins perceptible, le sang marche plus lentement, & il ne reste qu'un feu radical dans les parties les plus intérieures, lequel suffit pour obliger l'ame à n'abandonner pas le corps; parce que selon les loix de l'union elle est obligée d'attendre la dernière, & de ne se separer que quand il n'y a plus de retour à la vie. Par consequent sans le renouvellement de l'air qui ranime ces parties ignées, le sang se coagule, & ses parties les plus grossières se lient & en arrêtent le mouvement. Mais si le sang est mêlé d'un sel volatil, qui le rend plus fluide, ou s'il est d'une nature plus froide, tel que celui des poissons, enforte qu'il n'ait pas besoin, que le flux & reflux continuel de l'air serve d'aliment au feu qui fait son mouvement, il s'ensuit que la respiration n'est plus si nécessaire. Or

ce-

cela peut arriver par le temperament & la constitution; comme celle de cet homme Sicilien qui tenoit du poisson par l'habitude & par les alimens. Alors la fluidité du sang ne vient plus de cette chaleur qui hâte sa course, ni de l'air qui le subtilise: il a toute la liquidité de l'eau, dont l'humidité & la fraîcheur suffisent, pour entretenir son mouvement dans les veines. De plus puisque les objets s'apperçoivent dessous l'eau, il faut bien que l'air qui est le vehicule de la lumiere, traverse les pores de l'eau: & selon Mr. Spranger cela suffiroit pour la respiration, par les voyes qu'il explique.

ARTICLE VIII.

L'éducation, maximes, & reflexions de Mr. de Moncade. Avec un discours du sel dans les Ouvrages d'esprit. A Roüen, chez la veuve d'Antoine Maurry, & Pierre Ferrand, 1691. in 8. pagg. 316.

ON ne manque point de livres qui tendent à diriger l'éducation de la jeunesse. Assez de gens ont donné des regles generales: c'est dans l'application que l'on se trompe. Elles varient par une infinité de circonstances. Il faut d'habiles maîtres pour faire un juste discernement des esprits, & se conduire selon les differens états où l'on est destiné. Celuy

I 5

que

que sa naissance appelle à commander doit être élevé autrement, que celui qui est né pour obeir. Il y a des vertus & des maximes différentes pour toutes les conditions. Celuy qui choisit l'employ des armes, n'a pas besoin de se charger du detail des sciences. Elles ont je ne say quoy de sombre & de triste, qui n'est pas propre dans le commerce du monde; & d'ordinaire, selon cet Auteur, *ceux qui savent vivre avec les livres, ne savent gueres vivre avec les hommes.* Il ne doit prendre des livres que ce qui sert à former le goût, & à rendre l'esprit plus juste & plus poli. Au contraire ceux dont le metier demande de l'étude & de l'érudition, doivent apprendre les choses par principe & par methode. La diversité des genies ne fait pas une différence moins essentielle. Il ne faut pas proposer sans distinction ces tas de regles & de preceptes, qui ouvrent l'entrée des sciences. Il y a des esprits qui en seroient d'abord accablez & rebutez, à cause du degoût attaché à toutes les choses serieuses. Il y a même un certain art d'affermir les jeunes gens dans les bonnes voyes, qui n'est pas commun: & il ne suffit pas de leur inspirer de grands sentimens, il faut tâcher de rendre aimables ce qu'ils ont de bonnes qualitez, car il y a de certaines vertus, plus incommodes & plus haïssables que certains vices.

Cette *Education de Menade* feinte ou

veritable est un modèle, que l'Auteur a crû digne d'être présenté au public. Il est difficile de le suivre, parce que peu de gens sont dans la même situation. Sa maxime principale est d'étudier l'humeur & les inclinations, afin d'entreprendre de bonne heure les passions, & d'en moderer plus aisément l'impetuosité. Il veut qu'on ne fasse rien entrer dans l'esprit par violence, & qu'en redressant la nature l'on ne choque point trop rudement son penchant. En particulier il desapprouve assez la lecture des Auteurs qu'on appelle *Critiques*. Cette étude est trop chagrine, elle accoutume l'esprit à chicaner, & il est à craindre que l'on ne contracte insensiblement de leur humeur noire & melancolique, toujours acharnée à mordre & à censurer. Il faut chercher à faire des *scavans* raisonnables, & qui vueillent bien avoir tort quelquefois. Mais si l'on en croit l'Auteur, *il n'y a point de gens qui se rendent plus tard à la raison, que ceux qui sont accoutumés à toujours raisonner.*

Pour les 356. reflexions en forme de *Maximes de Morale*, comme ce tour-là demande beaucoup de finesse dans la pensée & dans l'expression, peut-être l'Auteur auroit-il mieux reussi, s'il ne s'étoit point engagé par là à y mettre plus d'esprit & de brillant. Nous ne nous sommes arrêtez qu'à celles-cy. *On quitte rarement le vice avant qu'on en soit degoûté.*

La raison d'Etat est une raison mysterieuse, inventée par les Politiques pour autoriser tout ce qu'ils font sans raison. Les esprits doux & insinuans sont les plus capables de fourberie. Les fautes des petits esprits servent peu, parce qu'elles sont petites : mais les fautes des grands genies servent beaucoup : ils s'égarent d'autant plus qu'ils reviennent toujours à eux-mêmes comme à un principe infailible. On choisit plutôt de s'ennuyer avec les autres, que de s'ennuyer avec soy-même. Nous n'avons point assez d'amour propre pour être toujours contents de nous-mêmes : ni assez peu, pour en être toujours mecontents. Si nous avons mal choisi, tout Lecteur curieux peut s'en éclaircir.

Il y a derriere un *Discours du sel dans les Ouvrages d'esprit*. Les Anciens appelloient sel ce qu'il y a de vif & de piquant dans les Ouvrages, ou un trait de raillerie ingenieux, & tourné avec cette *Urbanité* des Romains, que l'on ne fauroit bien exprimer en François. L'Auteur pousse la metaphore un peu loin. Il distingue les Anciens par les differens genres de sels. Le sel Attique étoit le plus estimé, & les Auteurs se piquoient d'affaisonner leurs Ouvrages de ce sel precieux, & d'un goût si exquis. Il dit que le sel petille dans l'Iliade d'Homere, & que sa pointe est un peu émoussée dans l'Odyssée, où il ne tient plus l'esprit enflé de la fierté noble & genereuse de ses heros. Le sel de Lucain est un

des Scavans. Janvier 1692. 205
un sel de salpêtre, celui de Plaute est plus rude & plus grossier, & celui de Terence plus delicat, & mieux préparé. Tout le reste roule de même sur ce jeu de termes, qui conviennent au sel, & qui dans cette comparaison peuvent s'appliquer aux Ouvrages de l'esprit.

ARTICLE IX.

Nouveaux Essais de Morale. I. Partie. A
Amsterdam chez Jean Garrel, 1692.
in 12. pagg. 410.

DE tant de livres que le siècle a produits sur des matieres de Religion, le nombre de ceux qui regardent la Morale est très-mediocre. Le cœur est bien plus negligé que l'esprit ; & il semble que l'on ne pense à se precautionner que contre les erreurs, & presque point contre le vice. On s'allarme bien moins du progres de ses passions, que des succez de l'heresie, & l'on est bien plus inquiet du salut d'autrui, que de l'état interieur de sa propre conscience. C'est là un des motifs qui ont porté Mr. de la Placette à écrire ces *Essais de Morale*. Il a envisagé avec quelle negligence l'on traite cette partie si importante de la Religion. Il a remarqué que la plupart contents de ne commettre point de grands crimes, & de s'acquitter regulierement de quelques devoirs de pieté, s'imagi-

ment que Dieu ne les jugera pas à la rigueur, pour quelques infirmités inéparables de la nature humaine, & qu'ils en seront quittes pour quelques soupirs, & pour une repentance de quelques momens, qui ne peut pas leur manquer à la fin de leur vie. Après cela que l'on soit tout occupé des affaires temporelles, ou que l'on tienne au monde par toutes sortes de liens, il n'importe. On se dit que la devotion n'exclut point les empressemens ni la prudence du siècle. On ne songe pas que si l'innocence ne se perd pas toujours, dans les occasions que le monde offre, elle s'y affoiblit; & que de tant d'objets qui tracent les sens, il est difficile que quelqu'un ne se glisse jusqu'au cœur. Si on pleure les malheurs de l'Eglise, l'on ne débrouille pas que ce sont quelquefois des pleurs intéressés; on pleure ses pertes, en croyant ne donner des larmes qu'aux calamités publiques. Mr. de la Placette trouve que ce contentement de foy même dans cet état, est la marque d'une fausse piété, & que ce milieu entre la froideur des profanes, & la bouillante ardeur des fidèles, est le degré de tiédeur condamné par S. Paul. Les vertus languissantes luy paroissent des effets du temperament, ou de la vanité; car chacun censure dans autrui un vice, moins parce qu'on s'en abstient par effort de vertu, que parce qu'on a de l'aversion pour

ce vice-là. Mais si l'on a une passion favorite, bien loin de l'affoiblir en la combatant, & en se precautionnant contre ses surprises, on luy laisse un libre cours, & le voile de l'amour propre la cache, & en derobe la vûe. Or selon Mr. de la Placette, dès que l'on commet un peché avec deliberation, l'on ne peut pas dire que l'on pratique les autres vertus par le seul principe de piété: autrement on seroit en garde contre les rechûtes dans un peché, qui se fortifie par l'habitude. Mais en y retombant sans resistance, & en se laissant toujours aller à la pente de la nature, on ne peut plus s'excuser sur la violence d'un mouvement inopiné & passager: c'est une disposition fixe & permanente. C'est donc un caractère de reprobation, quand on se relâche sur ses défauts, & qu'on s'y abandonne sans remors & sans reflexion. Dès que l'on se familiarise si tranquillement avec certains vices, on ne hait les autres que parce qu'on n'y a point de penchant. C'est à cause de cela que Mr. de la Placette a fait un chapitre exprès de la *vigilance Chrétienne*.

Il dit que l'on doit être toujours attentif, & ne s'endormir jamais, à cause de mille ennemis dont on est assiégé. Sur tout il faut veiller contre les défauts où l'on retombe: ce sont des endroits foibles, & des brèches qu'il est nécessaire de garder soigneusement: car l'on n'est jamais plus

en peril que quand on croit n'y être point. Cette securité est souvent funeste, & fait que l'on ne s'apperçoit pas des pièges qui sont tendus sous nos pas. On a de la peine à convenir que les choses agreables soient criminelles, & l'on se persuade aisément que tout ce qui plaît est innocent. L'amour propre est ingenieux à en deguïser le crime, & à en dissimuler toute la laideur. Alors la raison devient un maître fâcheux, & l'on trouve bien le secret de la faire taire. C'est donc contre cette flateuse prevention qu'il est besoin de se munir, & Mr. de la Placette tâche d'inspirer de la defiance contre ce faux repos. Il veut que le plaisir que l'on trouve à certaines choses devienne suspect, parce que c'est un appas qui seduit, & qui ne laisse plus la liberté d'examiner. Tels sont les succez heureux. La prosperité est un état de tentation aussi dangereux que l'adversité. Les malheureux ont à se garantir des murmures, des chagrins, & des impatiences qui accompagnent la mauvaise fortune; & les heureux sont rarement exemts du faste, de la mollesse, & de la fierté, qui se trouvent d'ordinaire avec la grandeur & les richesses. Dans les revers l'on ressemble toutes ses forces, & l'on tâche de se faire un rempart de sa constance & de son courage: mais dans le calme du bonheur l'on s'oublie, & l'on ne songe qu'à jouïr des presens de la fortune. Une des cho-

choses où l'on apporte le moins de vigilance, c'est le choix du genre de vie que l'on doit embrasser. On le fait sans reflexion, ou plutôt par rapport à certaines bienseances du monde, ou à des vûës d'établissement, que par rapport aux talens que l'on a reçûs. On ne pense guere à peser bien serieusement, si l'employ auquel on se destine n'est point environné de dangers pour la conscience, & si l'on n'y est point trop exposé. Tel qui brigue une charge ne s'avise point de faire une revûe sur soy-même, & ne s'effraye point du scrupule de se mettre au hasard, de decider indiscrettement de la vie ou de la fortune des particuliers. Le doute de sa capacité ne le fait point reculer, & son ambition suffit pour devenir Magistrat. On ne se determine que par des considerations d'interêt dans ce choix si important; & il en arrive souvent comme du Dieu du Poëte:

- - - Incertus scammum, faceretne
Priatum:
Maluit esse Deum.

Enfin l'Auteur fait regarder de tous côtez la conduite des hommes, pour faire sentir avec quelle imprudence ils marchent vers la mort, qui les fait entrer dans l'abîme de l'Eternité. On est bien plus circonspect sur tout ce qui regarde les éta-

bliffemens du monde. On n'épargne ni soins ni empressements. Voyez toutes les inquietudes de la prudence humaine dans les affaires temporelles. Selon les regles de cette sagesse mondaine, il n'y a que les petits esprits qui ne s'embarassent de rien, parce qu'ils n'apperçoivent pas les difficultés. Ils n'ont pas le discernement assez fin pour delibérer entre le bien & le mieux ; mais les sages ne vont point braver legerement les plus grands perils. Quand il s'agit de prendre party, ils se determinent avec toute la timidité qui naît de la crainte d'avoir mal choisi, dans l'égalité des raisons & des inconveniens qu'ils decouvrent de tous côtez ; & ils tâchent de se devoir tout à eux-mêmes, & de ne laisser rien à faire au hasard. Que l'on compare cette timide circonspection, avec la confiance & la negligence inconsiderées des hommes pour les affaires du salut, pour lequel on compte assez tranquillement sur quelques regrets passagers, & sur une misericorde que l'on ne se met pas trop en peine de mériter, & l'on avouera que la foy de l'avenir foible & languissante, ne balance point dans le cœur la presence sensible des objets. La pieté a bien moins d'activité & de feu que les passions. C'est-là un fond inepuisable de remontrances. Mais pour ne point suivre Mr. de la Placette dans tous les circuits qu'il a pris, & ne se point dissiper sur tant de sujets, nous nous

bor-

bornerons au Ch. qui traite de l'intention.

Il n'y a peut-être pas de point de Morale, sur lequel il soit plus aisé de se faire illusion, ni sur lequel on soit prevenu de plus fausses maximes. L'intention est l'acte de l'esprit qui destine une action à une certaine fin. Pour bien juger des actions des hommes il faudroit remonter à leur origine, & retourner jusqu'au cœur d'où elles prennent naissance : si l'on pouvoit les dévoiler, on trouveroit bien souvent que le motif secret est bien opposé à ce qui paroît. Il y a des vertus qui n'ont d'autre principe que la vanité ou l'interêt, & par là elles deviennent plus dangereuses que les vices mêmes. Il ne suffit pourtant pas de se proposer une fin innocente, & de ne point courir après des objets defendus. L'Auteur condamne la recherche des choses, qui ne meritent ni nos souhaits ni nos desirs. Il met dans ce rang les peines infinies que l'on se donne, pour s'attirer l'estime du reste des hommes. Il choisit cet exemple parce que c'est l'entêtement le plus general : c'est la manie presque universelle,

Quàm pulchrum est digito monstrari, & dicier hic est.

Pour luy il trouve ridicule qu'on se gêne, & qu'on se remuë si violemment pour cette vaine fumée : & afin d'en inspirer du degout, il fait observer les obstacles presque invincibles qui empêchent d'y parvenir. Il

y 3

ya trop de malignité dans le cœur de ceux dont on pretend l'approbation pour l'obtenir. La haine ou l'envie en préoccupent la moitié: celui que la même ambition tourmente, vous regarde comme un rival & un concurrent dans l'estime publique, & traverse vos desseins. Ceux qui n'ont pas les mêmes pretentions, ne laissent pas de regarder le merite d'autrui comme un poids qui les abbaïsse & les humilie; cet éclat les importune, & blesse leur jalousie. Ainsi si l'on convient des bonnes qualitez de quelqu'un, *on l'aavoie plutôt qu'on ne le souhaite, Fateribus potius quam volentibus omnibus.* Au fond reprend Mr. de la Placette, supposez les hommes plus équitables, & voyez à quoy aboutit cette estime si souhaitée. Il est vray elle nourrit l'orgueil, & confirme l'amour propre dans l'idée flateuse qu'il s'est formée: mais cette chimere vaut-elle bien toute l'agitation qu'on se donne? Quoy qu'il en soit l'Auteur qui ramene tout à son but, conclut que cette imagination agreable, qui nourrit la vanité, est perilleuse au Chrétien, qui doit s'abbaïsser à ses propres yeux. A l'égard des bonnes actions, il soutient que les mauvaises intentions les convertissent en crime, & en alterent la bonté. Cependant à la rigueur l'action n'est point mauvaise dans sa matiere. Celui qui donne l'aumône pour l'honneur d'une bonne action, exer-

ce réellement la charité: mais il n'est point charitable. Il est seulement vain; & il pratique la vertu par la gloire qui en rejallit sur luy, & non entant que vertu. Par consequent il faut s'observer de bien près, pour écarter ce mélange de motifs humains, qui gâte les meilleures actions, & les rend steriles pour la sanctification.

Le plus grand embarras consiste à savoir, quelle est l'efficace d'une bonne intention, & si elle peut rectifier une mauvaise action. C'est là une grande source d'égaremens, & un relâchement de la Morale des plus dangereux. On se persuade aisément que pourveu que l'on ait une bonne fin, cela sanctifie les moyens que l'on met en usage pour y arriver. On deteste en general la Theologie des Casuistes, qui justifient les plus grands crimes par la direction d'intention, & on la pratique tacitement. Mr. de la Placette a remarqué, que cette erreur si opposée aux maximes de l'Evangile est pourtant fort commune. Les Docteurs n'ont osé dire ouvertement, que le mal devient innocent par le bien qui en resulte: cette decision autoriserait le crime trop directement. Mais l'on a inventé des biais pour tout faire, sous le pretexte specieux d'une pieuse intention. Un Religieux decrié par ses ennemis, a appelé la Religion à son secours. Les Casuistes ont décidé qu'en

qu'en ce cas-là c'est un peché veniel de calomnier son ennemi, pour faire perdre le credit à ses médifances: la raison de decider est l'opprobre, qui autrement retomberoit sur tout l'Ordre, & par reflexion sur la Religion. Ainsi le bien qui en revient comparé au peché d'une calomnie, qui ne frappe qu'un particulier, est infiniment plus grand. Voilà ce qui ébloüit les gens: & à cause de ce préjugé regnant, l'opinion de Saint Augustin paroitra peut-être un peu dure: car posant le cas le plus excusable d'un mensonge, il prononce que s'il falloit mentir pour fauver le genre humain, il vaudroit mieux le laisser perir. Cette doctrine, dit Mr. de la Placette, fera crier qu'on jette les gens au desespoir, & que la Morale Chrétienne n'est pas si inhumaine: cependant il s'entient à cette droiture inflexible. Il allegue l'exemple de St. Paul, qui *quant au zèle étoit persecuteur*. Cette sorte de zèle n'a point manqué d'Apologistes, & si l'intention rectifie tout, Dieu luy devoit tenir compte de ses fureurs contre les Chrétiens. St. Paul se condamne pourtant luy-même, & n'excuse point son faux zèle sur la pureté de ses intentions. L'Auteur en tire cette consequence, qu'en pretendant vanger Dieu, & faire la guerre à ses ennemis, l'on n'est point dispensé des regles de l'Evangile. C'est à son gré avoir une idée bien basse de la conduite de

Dieu,

Dieu, que de se figurer que sa gloire a besoin que nous luy prêtions nos crimes, & que sans nos secours humains la verité succomberoit. La verité est trop pure & trop delicate pour s'associer le vice, & pour s'appuyer de ses artifices. Il ajoute qu'on ne laisse pas de se permettre tout, par le principe de la faire triompher de l'erreur. Mais que ce procedé est injurieux à Dieu, & à sa puissance; parce que c'est supposer, que Dieu peu soigneux de sa gloire & de la verité, la laisseroit perir sans nos inquietudes; & que manquant de moyens, nous y voulons suppléer par l'adresse & la fraude. Chacun est obligé de travailler à l'avancement de la gloire de Dieu, il est vray; cependant chacun ne doit pas decider quel est l'interêt de sa gloire. Quelquefois il fait pour sa plus grande gloire, ce qui paroît un mal à nos yeux. Nous ne devons pas regler les voyes de la Providence par nos caprices & nos fantaisies, ni fonder ses desseins impénétrables. Le plus sûr pour ne rien hasarder, c'est de considérer attentivement quel est le moyen le plus innocent d'avancer la gloire de Dieu. S'il s'en presente de criminels, c'est une marque qu'il ne veut point être glorifié par là. Il tire quelquefois le bien de la perversité des hommes qu'il permet: mais le crime n'entre point dans l'ordre de Dieu, & il refuse de verser ses benedictions sur les iniquitez & les

obli

obliquitez, par lesquelles la corruption de notre cœur pretend contribuer aux desseins de sa sagesse. Il faut donc se tenir dans les bornes du devoir, & se reposer des evenemens sur la Providence. C'est assez pour juger que la Morale de * l'Auteur est très-épurée. On peut dire qu'il a attrapé son but: il ne s'est point piqué de voler aussi haut que † Mr. Nicole, ni de plaire uniquement à l'esprit par des maximes ingénieuses, ou par la politesse du discours. Il y a une plus profonde piété, & des préceptes plus accommodés au train commun & ordinaire de la vie.

ARTICLE X.

Histoire des revolutions d'Angleterre depuis le commencement de la Monarchie, par le P. d'Orleans de la C. de J. A Paris chez Daniel Horthemels, 1689. in 12. pagg. 657. Et se trouve a Rotterdam, chez Reinier Leers.

LA curiosité est aujourd'hui fort veillée sur l'Histoire d'Angleterre. La figure que fait ce puissant Royaume dans les affaires de l'Europe, & la grandeur du Monarque qui y regne, attirent les yeux de tout le monde. Ainsi l'on est bien aisé de savoir, du moins en general, les evenemens

* *Ministre de la Reine de Denmark.*

† *Dans ses Essais de Morale.*

nemens les plus memorables de cette Monarchie. Ce sont de ces choses qu'il n'y a pas beaucoup de gloire à favoir, & qu'il y a quelque honte à ignorer. Pour cela on ne veut ni de ces abreges, où l'on ne trouve que des narrations seches & precises, qui ne laissent qu'une idée confuse; ni de ces volumes immenses, ou ces longs tiffus de reflexions politiques, qui font perdre les faits de vûe. Le P. d'Orleans pretend avoir trouvé un juste milieu, en instruisant le lecteur sans l'embarasser, & sans le rebuter. Il commence à la fondation de la Monarchie, & finit à Jean sans terre dans ce Volume. Il promet de continuer.

L'Auteur ne dit rien de l'Angleterre du tems qu'elle s'appelloit *Albion*, ou qu'elle portoit le nom de *Bretagne*. On ne sait pas trop d'où étoient les Bretons, qui luy imposèrent leur nom. On ne la connoît dans l'Histoire generale que depuis la conquête de Cesar, qui en fit une Province de l'Empire Romain. Les Bretons souffrirent impatiemment le joug & la servitude: ils tenterent diverses fois de se delivrer: & la valeur des Legions Romaines les remit dans l'obeissance. Ils étoient exposez aux continuels ravages des Ecoffois. La muraille que l'on fit construire sous l'Empire de Valentinien III. d'une mer à l'autre entre leur pays & l'Ecoffe, ne les en garantit point. Les Emp. Ro-

K

mains

maines occupez à repousser le deluge de nations barbares, qui étoient venuës fondre sur l'Empire, ne songeoient plus à les défendre contre les incursions des Ecoissois. Ainsi ils ne trouverent d'autre ressource que d'appeller * les Saxons-Anglois. Cette resolution fut fatale à *Vortiger*, second Roy des Bretons depuis que les Romains les avoient abandonnez à leur propre defense, Ces avanturiers venus de Saxe vainquirent les Ecoissois, & pour prix de leur victoire, ils mediterent la conquête du pays qu'ils étoient venus secourir. Les Historiens racontent avec tant de desordre les guerres que causerent les entreprises des Saxons, qu'il suffit de dire que leurs Capitaines formerent sept Royaumes, & opprimerent absolument la Nation Bretonne. Ensuite les Saxons tournerent leurs armes contr'eux-mêmes, & leurs guerres aboutirent à les † assujettir à un seul, qui portoit le nom d'*Egbert*. Les Danois vinrent troubler le repos de son regne, & commencerent une guerre qui exerça toute sa posterité. Son fils *Etelulphe*, grand devot du Siege de Rome, rendit la Couronne d'Angleterre tributaire de la Thiare Pontificale, & imposa la taxe que l'on consacra du titre de *Denier de St. Pierre*, qui n'a été abolie que par Henri VIII. Les Danois revinrent tant de fois à la charge avec de formidables armées,

* En 449.

† En 801.

mées, qu'ils detronerent les Rois de la race des Saxons. Ces Princes fugitifs chercherent un asile chez les Ducs de Normandie. Edouard (III.) en fut † rappelé dans la decadence des Danois; c'étoit un Prince debonnaire & simple: qualitez qui l'ont fait canoniser à Rome, & mépriser par les Politiques. Il ne laissa point d'heritiers de sa couronne. Pour un plus haut degré de chasteté, il fit vœu de virginité perpetuelle avec sa femme. Il declara *Guillaume le Bâtard* Duc de Normandie son successeur.

L'Histoire * de ce Conquerant de l'Angleterre est si commune, qu'il est inutile de la repeter: il marcha à cette conquête suivi de 900. voiles; nombre prodigieux en ce tems-là. Son regne fut dur, & sa conduite severe. Il crût qu'il falloit subjuguier les Anglois par la terreur, pour fixer leur inconstance; cette severité ne luy assura point la fidelité de ses nouveaux sujets. Son regne s'écoula dans une activité perpetuelle, & sa vie fut un tissu de victoires, & de liguees dissipées. Ses deux fils *Guillaume II.* & *Henri I.* luy succederent tour à tour. Le dernier ne laissa qu'une fille, qui transporta la Couronne d'Angleterre dans la maison d'Anjou (dite *Plantagenette*) qui a regné jusqu'à ce qu'elle ait passé à la famille des *Stuarts* en

† En 1044.

* V. le mois de May 1689. p. 250.

la personne de Jacques I. MATHILDE fille unique de Henri I. fut supplantée au Royaume d'Angleterre par Etienne * Comte de Blois, forti d'Adele fille de Guillaume le Conquerant. On convint par un traité qu'Etienne demeureroit en possession, & Henri II. fils de Mathilde fut reconnu son successeur. Le regne de Henri II. promettoit à l'Angleterre une longue prospérité. Lors qu'il † monta sur le trône, il n'y avoit point de Prince dans l'Europe qui pût balancer sa puissance. Il commandoit à une nation aguerrie, & étant le maître des Provinces de Normandie, d'Anjou de Guyenne &c. il pouvoit donner de continuelles alarmes à la France. Il eut la gloire de conquérir l'Irlande, qui depuis ce tems-là est demeurée assujettie à l'Angleterre; & il se trouvoit dans un degré d'élevation, qui au lieu d'affermir son bonheur, le precipita dans des malheurs infinis. La vaste étendue de sa domination produisit en luy un desir insatiable de l'accroître. La juste inquietude que donnoit aux Rois de France la situation de tant d'Etats joints à l'Angleterre, les rendoit ennemis nécessaires & irreconciliables, parce que leurs intérêts étoient incompatibles. L'une des disgraces de Henri II. la plus mortifiante, fut la tempête qu'excita contre luy *Thomas Becquet* Archevêque de Cantor-

* En 1136.

† En 1154.

beri, & selon le P. d'Orleans *le malheur de faire un martyr.* Ce Prelat protégé par Louis VII. Roy de France s'éleva contre son Roy, qui eut le déplaisir qu'un de ses sujets qu'il avoit honoré de sa faveur, fût la plus puissante machine de ses ennemis pour le traverser. L'Auteur en parle comme d'un Saint tout consacré à Dieu, austere, & entierement detaché des affaires du monde. Avec tout ce desintressement, il ne se souleva point pour defendre une verité fondamentale de la Religion. Il s'agissoit simplement de quelques impositions sur le Clergé, & de quelques droits litigieux entre la juridiction Ecclesiastique & Seculiere. Les decrets des Conciles contre les Prêtres concubinaires étoient si mal executez, que le Legat du Pape, qui avoit presidé le matin à une d'Assemblée de l'Eglise Anglicane, tenuë exprès pour remédier au mal, fut surpris luy-même le soir en flagrant délit. Les Evêques s'en étoient plaints au Roy Henri II. qui se chargea de faire châtier les Ecclesiastiques refractaires. Thomas Becquet pretendit que les Prêtres dereglez ne devoient point être traduits devant les Juges Laïques, & plutôt que de ceder cet article il le jeta dans la revolte, & servit d'instrument pour abaisser sa patrie. C'est ce que l'on appelle icy *zèle pour les libertez de l'Eglise.* Le Roy l'exhorta à sacrifier cela à

l'ordre public & à la possession ; & l'Archevêque ne s'ébranla que par la desertion des autres Prelats qui l'abandonnerent. Il jura donc d'observer les loix établies ; mais il s'en repentit bientôt, & pour se punir d'avoir fait ce faux pas, & trahi la cause de Dieu, il s'imposa à luy-même une rude penitence. Il en demanda l'absolution au Pape Alexandre III. en qui il trouva toutes les dispositions pour être soutenu. Les demêlez qu'il avoit eus avec l'Emper. Frederic Barberouffe l'avoient affermi à ne rien relâcher, & à ne point fléchir. Louïs VII. Roy de France par émulation pour Henri II. donna retraite à l'Archevêque, & la raison d'Etat fut couverte du pretexte de protéger un Prelat persecuté. Alexandre III. prit cet air d'empire & d'autorité, que les Papes étoient accoutumez à prendre sur les têtes Couronnées, & ne parla d'abord que la foudre à la main. Il menaça de l'excommunication. Henri II. s'adoucit pour détourner cet orage. l'Archevêque proposa un accommodement avec cette clause : *sauf toutefois l'honneur de Dieu.* Le Roy fut vivement piqué par cette reserve : il la prit pour un piège qu'on luy tendoit. *Tout ce qui ne plaira pas à cet homme, disoit-il, luy paroitra contre l'honneur de Dieu.* Ces manieres de l'Archevêque refroidirent beaucoup ses partisans. Ils le traitèrent d'homme vain, qui se

se faisoit un honneur de sa fermeté, laquelle n'étoit dans le fond qu'un entêtement pour sa grandeur, & pour ses propres idées.

Alexandre III. qui ne vouloit point alienner entierement l'esprit de Henri II. ne poursuivit point la fierté de ses premieres demarches. Il menagea une reconciliation de l'Archevêque, qui* retourna en Angleterre : mais il ne cessa de remüer. Le Roy le voyoit avec chagrin : & dans l'un de ses emportemens de colere il luy échapa de dire, *qu'il étoit étrange que parmi tant de gens qu'il avoit comblez de bienfaits, aucun ne l'eût vengé des insultes d'un Prêtre.* Ce souhait formé dans la passion, fut executé plus ponctuellement qu'un ordre. L'Archevêque fut assassiné la même année dans son Eglise. On jeta toute la haine de l'action sur le Roy, & l'on ne douta point qu'il n'eût encouragé les meurtriers, puisqu'il n'avoit pu dissimuler jusqu'où alloit son ressentiment. Le Pape fulmina, tout le Clergé en fut émû, & Henri II. pour l'expiation du crime qu'il defavoüoit, fut réduit à subir des actes de penitence, dans lesquels il ne fit pas assez de reflexion, qu'en humiliant la Majesté Royale devant Dieu, il faut prendre garde de ne l'avilir pas devant les hommes. C'étoit un Prince sage, & bon Politique, quand il agissoit de sang froid, & qu'il ne se laissoit point

aller à la vehemence de son temperament Ses plus cuisants deplaisirs vinrent de ses enfans, toujours armez contre luy, & liguez avec ses ennemis. Il en mourut penetré de douleur, & ne pouvant plus supporter la vie parmitant d'amertumes. Il chargea de sa malediction son fils Richard (I.) que son courage intrepide a fait nommer *Cœur de Lion* : non point par une valeur brutale, que la raison ne conduit point : s'il en avoit un peu la ferocité, sa bravoure tenoit encore plus de la vertu heroïque. Il étoit hardi, decifif, vigilant, & ne manquoit point de prudence, pour trouver des ressources dans l'adversité. Il avoit quelquefois d'assez heureuses faillies : on raconte parmi ses bons mots sa reponse à un Prêtre, qui le censuroit en stile énigmatique, luy annonçant d'un ton de Profete, qu'il eût à marier incessamment ses trois filles, sous peine des jugemens de Dieu, il vouloit dire *l'ambition, l'avarice, & la luxure*. Richard luy repliqua brusquement, *je donne mon ambition aux Templiers, mon avarice aux Moines, & ma luxure aux Prelats*.

Jean sans terre, aussi connu par ses malheurs que par sa qualité de Roy, succeda à Richard. C'étoit le quatriéme des enfans de Henri II. il se fit preferer à son neveu Artus Duc de Bretagne, sorti de

* En 1189.

de Geoffroy III. fils de Henri II. Il se rencontra en concurrence avec Philippe Auguste Roy de France, qui eut par tout un grand ascendant sur luy. Il avoit de l'esprit, & un feu étourdi qui le rendoit inquiet & precipité. C'étoit un scelerat mal habile : il n'avoit pas l'adresse de faire du mal avec sûreté, ni de trouver des expediens pour le deguifer : & il meprisoit les clameurs du peuple sans precaution, & moins par grandeur d'ame, que parce qu'il n'avoit pas la prevoyance d'en envisager les suites. Ses differens avec son neveu Artus pour la Couronne d'Angleterre furent la cause originaire de sa perte. Philippe Auguste en sât bien profiter. Les Historiens disent que Jean tua Artus de ses propres mains. Philippe prit en main la vengeance de son Vassal : il fit condamner le Roy Jean par contumace, & confisquer à son profit tous les Fiefs qu'il tenoit de la Couronne de France. Pour executer cet arrêt irregulier, il entra dans la Normandie avec une armée, & reünit cette belle Province à la Couronne. Le Roy Jean se laissa depouiller assez tranquillement : c'étoit son genie ; il étoit mol & indeterminé dans les plus pressans besoins. Il s'embarqua avec la même imprudence dans une querelle avec le Pape Innocent III. pour l'élection d'un Archevêque de Cantorberi, & échoïa

* En 1204.

contre le même écueil que Henry II. son Perc. Ce Pape étoit fort entreprenant, & portoit bien loin les droits de son Siege. Il y avoit peu de Princes qu'il n'eût frapez de ses anathêmes. Il n'épargna pas le Roy Jean : il l'excommunia, & mit son Royaume en Interdit. C'étoit un coup infaillible en ce tems-là : les Papes se faisoient obeir par là. Le Roy Jean déclara ennemi de l'Eglise, ne trouva d'autre expedient que de se jeter aux pieds du Souverain Pontife. Comme c'étoit un esprit extrême, qui bravoit temerairement les maux à venir, & s'abaissoit aux dernières soumissions dans son infortune, il consentit à se rendre Vassal du Siege de Rome luy & ses Successeurs. La cérémonie s'en fit avec toute la solennité, & tout le faste, qui pouvoit flatter l'ambition d'Innocent III. Le Roy s'ôta la Couronne : la mit entre les mains du Legat : protesta de ne la devoir qu'au Pape, & de luy en rendre hommage, en payant un certain tribut outre le Denier de S. Pierre. Cette bassesse ne luy regagna point l'obeissance de ses sujets. Les Seigneurs Anglois redoutant la mauvaise humeur où l'avoit mis cette humiliation, se cantonnerent, & donnerent à leur chef le nom de *Marechal de l'armée de Dieu, & de la Sainte Eglise*. Il appellerent Louis VIII. Dauphin de France, qui fut proclamé Roy à Londres* ; tandis que le Roy

Jean

* En 1216.

Jean detesté de son peuple mourut dans l'accablement & dans le desespoir. Il laissa un fils (Henri III.) qui remonta sur le trône de ses Ancêtres. On peut douter si le tour & le stile de cet Ouvrage, mêlé de phrases fleuries & étudiées, ressemble plus à celui d'un discours d'éloquence, qu'au tour & au stile plus simple & plus uni de la narration historique.

ARTICLE XI.

Lettre sur la Tolerance civile.

Monsieur,

ENfin l'opinion de la Tolerance civile est retablie dans sa bonne renommée ; on peut deormais la defendre avec honneur, & le Synode de Hollande l'a purgée & dechargée de tous les noms odieux dont on avoit tâché de la flétrir. Il a* décidé, *Que le Magistrat, sans violer la pieté & la raison, peut tolerer ou ne tolerer pas selon sa prudence*. Voilà un Arrêt authentique, qui absout & justifie cette doctrine, qui a pour elle la liberté de la conscience & de l'esprit : car on ne parle point ainsi d'un dogme pernicieux, qui ouvre la porte au libertinage, & fraye le chemin à l'indifférence. Mais on s'explique avec cette moderation sur une chose indifférente, ou dont la pratique est innocente. Par ex. si quelqu'un se mettoit en tête de conver-

K 6

tir

* A Leyden, Art. 28.

tir en dogme, que l'adultere est un badi-
nage amoureux qui n'offense point Dieu,
& que chacun en peut user *selon sa pruden-*
ce, ils s'attireroit justement tous les foudres de l'Eglise. La raison est que l'adultere est une action mauvaise de sa nature, & que l'on ne peut point pratiquer innocemment. Il n'en est pas de même de la Tolerance civile. Le Synode a décidé, que le Magistrat sans blesser la raison ni la pieté peut tolérer ou ne tolérer pas. Donc la Tolerance en foy n'a rien de criminel. C'est là ce que l'on dit des choses indifferentes. Autrement il ne pouroit être libre au Magistrat d'en faire ce que bon luy semble. Un Synode ne peut point mettre la bride sur le col, quand il s'agit de commettre le mal, ou de se relâcher d'un devoir ordonné de Dieu. Le mal & le bien ne sont point dans un égal degré d'indifference, en sorte que sans blesser la raison & la pieté, l'on puisse commettre l'un & s'abstenir de l'autre. Ils sont dans une plus grande opposition.

Vous m'alléguez peut-être que le Synode a seulement prononcé que le Magistrat *peut*, & que les Tolerans soutiennent que le Magistrat *doit* tolérer les Heretiques, & que c'est en cela que consiste le crime. J'ay honte pourtant de prévoir pour vous une si miserable distinction. Car le *peut* du Synode, & le *doit* des Tolerans, ne sont pas dans une distance assez

sensu-

sensible, pour mettre entr'eux une difference fort essentielle. En cas que la chose soit mauvaise en foy, le Docteur qui enseigne que le Magistrat *peut* tolérer, ne feroit tout au plus que dans un degré d'erreur tant soit peu inferieur à celui qui dit qu'il le *doit*: il n'y a que cette difference que l'un permet, ce que l'autre impose comme un devoir. Dans le fond ils conviennent entr'eux de l'innocence attachée à l'action. Le Tolerant qui dit le dernier ne peut pas être un impie, tandis que l'autre conserve le titre d'Orthodoxe. Il n'y a pas si peu de separation entre l'erreur & la verité. La justice & l'injustice ne sont pas si voisines, & ne se touchent pas de si près. De plus il faut necessairement supposer sur le decret du Synode, que le Magistrat qui exerce actuellement la Tolerance, *ne viole ni la raison ni la pieté*. Par consequent le Docteur speculatif qui prêche la Tolerance, est purgé de tout soupçon d'eterodoxie, puis que le Magistrat la peut pratiquer en sûreté de conscience. Car il y a toujours dans la pratique un degré d'atrocité au delà du simple dogme: & celui qui fait le mal est bien plus criminel, que celui qui en dogmatise seulement dans un livre.

Je pousse la chose bien plus loin, & je dis que l'alternative ne peut pas être veritable. Il n'y a point de milieu; tolérer, ou ne tolérer pas ne peut point être une

chose indifferente. Lors qu'il s'agit d'un bien que Dieu commande, & d'un mal qu'il defend, dès là il n'y a plus à choisir. La Loy de Dieu met dans l'obligation d'obeir. Or si le Magistrat en qualité de Pere commun du peuple, & de garant des loix Divines & humaines, est obligé de veiller pour le salut des ames, en travaillant à la ruine de l'idolâtrie, & en employant son autorité pour empêcher que les heresies ne corrompent l'Eglise, il est lié par la loy indispensable de son devoir. L'obligation de sa charge ne luy permet point de hasarder le salut des peuples dont il est le Pere, ni de les laisser en proye à l'Heretique: il ne peut y consentir par son indulgence, & Dieu luy en demandera compte. Vous voyez donc bien que si le Magistrat étoit garant du culte & de la Religion, aussi bien que des loix civiles, & s'il avoit le droit d'user d'autorité dans l'un & l'autre cas, il ne luy feroit point libre de tolerer, ou de ne point tolerer. Cette decision le jetteroit dans un état de tiédeur, à l'égard de la plus importante de ses fonctions, & ne seroit propre qu'à le relâcher dans la pratique de ses devoirs. Concluez de là, que s'il est en la liberté du Magistrat de *tolerer ou ne tolerer pas*, il faut effacer toutes les comparaisons, & tous les raisonnemens, qui vont à donner au Magistrat le droit de mettre l'autorité en usage en matiere de Religion; tout ce-

la emporteroit une necessité d'agir, & il n'auroit plus le choix de s'en affranchir quand bon luy semble.

Mais ce principe posé, que le Magistrat *peut tolerer ou ne tolerer pas, sans blesser la raison ni la pieté*, il s'enluit qu'il *doit* tolerer. Car s'il ne trouve pas à propos de tolerer, il se met dans la necessité d'ôter aux Heretiques la liberté de leur culte, de supprimer leurs exercices, de leur ravir leurs Pasteurs par l'exil, de prohiber leur assemblées secrètes, & si quelques-uns violent les defenses, il est en droit de les punir comme refractaires à l'autorité souveraine. Je veus bien qu'il puisse éviter d'en venir au sang: mon argument n'en sera pas plus foible. Or quand il s'agit de decerner des peines telles que l'exil, il faut que la cause en soit tout ensemble juste & necessaire. Le Magistrat ne les ordonne point par caprice ou par colere: c'est par la necessité de la loy, & du bien public qui le demandent. Ce sont des exemples que sa justice ne peut refuser à la sûreté de la société. On ne peut point dire en bonne Jurisprudence, & encore moins en bonne Morale, que le Magistrat peut châtier ou exiler des gens, qu'il peut tolerer *sans blesser la raison ni la pieté*. Il n'inflige point de châtimens par un acte libre de sa volonté. Il est necessairement déterminé par la nature de l'action: & il y a pour luy un peril égal dans la justice

dans l'impunité: il est responsable de l'une & de l'autre à la Republique, à qui elles pourroient devenir funestes. Ainsi il ne peut point regarder cette alternative, de *tolerer ou ne tolerer pas*, dans un égal degré qui depend de son choix. Dès que le Magistrat, sans blesser la raison ni la pieté, peut ne point troubler le repos des sujets de l'Etat, & ne leur point imposer de dures loix, luy qui est le Pere du peuple ne peut prendre d'autre party, que celui que luy conseille son amour paternel. Dans cette comparaison il doit traiter avec équité ses enfans contrefaits, aussi bien que ceux que la nature a le plus favorisez. S'il peut s'épargner les bannissemens, la severité, & cette destruction que luy conseillent les Intolerans, il n'y a pas à balancer: il ne peut point demeurer suspendu entre une indulgence innocente, & une rigueur dont il peut s'exemter sans crime: & il dement sa qualité de Pere commun, s'il se determine librement pour la rigueur. Il n'y a rien à hasarder dans la Tolerance: & en ne tolerant pas il court risque d'ordonner d'injustes châtimens, & de devenir persecuteur. D'un côté il a contre luy les raisons des Tolerans, qui ne sont pas à mepriser, & de l'autre le Synode luy donne plein pouvoir, & s'en remet à luy pour faire tout ce qu'il luy plaira. Il laisse la Tolerance & la non-Tolerance à son choix & à sa prudence.

Mais

Mais les Tolerans luy arrêtent le bras, & luy montrent des precipices sous ses pas s'il avance plus loin: & pourquoy se mettre au hasard de s'y perdre, par une chaleur de zèle qu'on ne luy commande point?

D'ailleurs à descendre dans un plus grand detail, tout Magistrat sage & circonspect, & tant soit peu delicat & scrupuleux sur l'exercice de son autorité, ne peut prudemment prendre d'autre party que la Tolerance. Autrement il se met sur les épaules un pesant fardeau: car il faudra qu'il examine à fond, & par ses propres yeux toutes les Sectes qui s'éleveront, de peur qu'il ne soit trouvé faire la guerre à Dieu. La persuasion où il est qu'il a raison, & qu'il tient pour la verité, ne le doit pas porter à tirer d'abord le glaive contre toute opinion qui choque la sienne. Il pourroit arriver qu'il fermeroit la porte à la verité, que son esprit préoccupé prendroit pour l'erreur. Il ne faut pas qu'il s'en rapporte à ses Docteurs. Le Bonze au Japon, ou le Theologien en Espagne, conseileroient de faire brieve justice à quiconque y prêcheroit le Christianisme, ou la Reformation. Par consequent le Magistrat qui prend le party de ne point tolerer, est obligé de discuter avec exactitude les erreurs qu'il veut exterminer, & cela independamment de l'animosité des Theologiens, & de distinguer entre leurs

leurs raisons & leurs passions. Enfin com-
me du contentement de tout le monde le
Magistrat est obligé de tolerer les erreurs,
qui ne ruinent point les fondemens, &
n'interessent point le salut, parce qu'il se-
roit inhumain de tourmenter les gens,
pour des opinions qui n'influent point sur
les mœurs, & qui n'ébranlent point la
foy, il faudra que le Magistrat pese si une
erreur est damnable ou non; & qu'il deci-
de non seulement selon la verité, mais
encore selon le danger & la consequence
de l'erreur. Voilà sans doute un devoir
dont l'exécution est impossible. Com-
ment dans la distraction de mille affaires
temporelles, le Prince appliqué à diriger
le sort des humains, pourra-t-il démêler la
haine des Theologiens, qui souvent dans
l'animosité de la contestation érigent de
legeres erreurs en heresies capitales; &
determiner sur le compte de son propre sa-
lut, si une erreur est fondamentale &
mortelle, afin d'agir sur ce pied-là, Cet
examen est si redoutable & si perilleux,
que tout Magistrat non temeraire, &
non animé d'un zèle indiscret, se jettera
du côté de la Tolérance; la prudence va
là. Dans le doute il ne faut rien risquer,
& sur tout quand il s'agit de faire des mal-
heureux

Les Intolerans repliqueront sans doute,
que le Synode n'a point laissé indetermi-
nément la Tolérance ou la non-Tolérance

à la

à la disposition du Magistrat: & que la li-
berté de tolerer est bornée par cette restric-
tion, *selon sa prudence*, qui s'entend bien
des choses, & que l'on expliquera selon les
occasions. Mais si cette proposition, *le Ma-
gistrat sans blesser la raison ni la pieté, peut
tolerer ou ne tolerer pas selon sa prudence*, n'a
pas le sens qu'elle presente d'abord: c'est-à-
dire si le Magistrat n'est pas en droit de to-
lerer sans autre raison que son bon plaisir;
soit que son humeur pacifique ne le porte
point à la severité necessaire dans l'intole-
rance, soit que par circonspection il ne
vueille rien hasarder en pareil cas, on ne fait
plus ce que le Synode a prononcé. Car si
vous contraignez & si vous gênez le Ma-
gistrat par certaines circonstances, & si vous
apposez certaines conditions que vous vout
reservez tacitement, & au delà desquel-
les il ne luy est plus permis de tolerer, il
ne saura plus à quoy s'en tenir, & vous re-
duisez à rien la liberté de tolerer ou ne to-
lerer pas. Le voilà retombé dans l'em-
barras de savoir, s'il est dans la conjonctu-
re que vous luy prescrivez, pour se met-
tre à la poursuite des Heretiques. On
disputoit violemment sur la question,
jusqu'ou le Magistrat doit porter la Tole-
rance civile à l'égard des Heretiques: c'est
un cas de conscience sur lequel il falloit
prononcer. D'un côté si le Magistrat to-
lere trop peu, il devient un tyran & un
persecuteur: de l'autre s'il tolere trop,
c'est

c'est un impie, qui regarde toutes les Religions avec indifférence; & sur cette fameuse difficulté, & pour guider le Magistrat dans cette route environnée de précipices, le Synode prononce, que le Magistrat sans blesser la raison ni la piété, peut tolérer ou ne tolérer pas selon sa prudence. Or cet Oracle d'Apollon,

Ato te Æacida Romanos vincere posse.

seroit pour le moins aussi clair, si le decret du Synode emporte certaines restrictions au delà desquelles le Magistrat qui tolere est un impie, qui trahit la cause de Dieu par sa mollesse & par son indifférence. Ou le Synode a voulu se jouer du Magistrat, par des paroles qui signifient tout en apparence, & rien dans le fond; ou pour donner un sens raisonnable à sa décision il faut dire, qu'il a laissé le Magistrat le juge souverain de sa conduite à l'égard des Herétiques, & qu'il ne rendra point compte, même devant le tribunal de Dieu, des jugemens de sa prudence, quand même elle auroit été ou trop timide ou trop indulgente. Autrement s'il y a tant de danger dans le discernement des circonstances, où il faut tolérer ou ne tolérer pas, il ne falloit point s'expliquer d'une manière, qui laisse une impression d'une entière indifférence. Car bien loin d'aider à la prudence du Magistrat à se déterminer,

miner, vous luy tendez des pieges par ces termes ambigus, & vous le laissez dans l'incertitude d'où vous le vouliez tirer: c'est-à-dire toujours flottant entre la froideur que vous reprochez aux Tolérans, & la fureur que vous detestez dans le Papiisme, & toujours dans la crainte de passer pour un indifférent, ou pour un persécuteur. Ainsi je vous le repete encore une fois, pour donner un sens raisonnable au Decret du Synode il faut dire, que s'en étant rapporté sans restriction à la prudence du Magistrat, le Magistrat, si la prudence le luy suggere, peut sans blesser la raison ni la piété tolérer tous les Herétiques, qui n'ont ni maximes ni dogmes contraires au bien de l'Etat, & au repos de la société.

On ne manquera pas de m'objecter, que par la prudence du Magistrat l'on sousentend qu'il n'est pas obligé d'aller brusquement, & sans distinction de circonstances, renverser les Temples des Herétiques: par ex. lors qu'il ne peut agir contre les Herétiques sans ébranler le repos de l'Etat, ou que le Prince est engagé à les supporter par des traittez; en ce cas il est lié par la bonne foy, & la religion du serment, qui sont inviolables. C'est-là le seul endroit par où les Intolérans puissent chicaner, & faire effort pour échaper. Mais sur ce pied-là la liberté de tolérer ne consisteroit, que dans l'impossibilité de faire

autrement, sans manquer à la bonne foy, ou sans mettre l'Etat en desordre ou en danger. En ce cas le Synode n'accorde rien au Magistrat. Il a les mains liées par là : il ne depend plus de luy de faire ce que bon luy semble. Les liens du serment & le bien de l'Etat sont des chaînes qu'il ne peut pas briser. Son droit de tolerer n'est à le bien prendre qu'une Politique & un menagement, en attendant les occasions de faire agir son zèle avec sûreté. J'excepte pourtant la question de sçavoir, si supposant l'obligation du Magistrat d'éteindre l'heresie par la voye d'autorité, & d'abatre les Temples de l'idolatrie, il peut se dessaisir de ce droit en traittant avec les Heretiques, & en leur cedant la funeste liberté de se perdre, & de seduire les autres. Or à moins que selon le système des Tolerans, la liberté de conscience ne soit du droit naturel, il semble que le Prince ne peut accorder aux Heretiques, sans manquer à l'un de ses devoirs les plus essentiels, la licence de bâtir des Temples, de se maintenir dans leur rebellion contre Dieu, & d'y entraîner avec eux tous les foibles, qui se laisseront ébloüir par leurs faux argumens. Un traité n'est legitime & indissoluble, que quand la matiere en est legitime : mais la matiere d'un pareil contrat ne paroît point telle. Le Souverain peut-il permettre par un Edit aux Heretiques, que l'on compare par tout

tout aux empoisonneurs, de faire avaler leur poison caché sous de veritables alimens à tous ceux qui s'y laisseront attraper; & se priver luy-même par contrat du pouvoir de les reprimer? Pour suivre cette idee il ne peut point composer ainsi de la vigilance paternelle, ni se depouiller du soin des ames, dont il est le conservateur encore plus que du temporel. Desarmé de son autorité par contrat il verra l'heresie le braver, & eriger des trophées par ses conquêtes sur la verité, & il ne pourra luy opposer que des raisons, & de bons Predicateurs: trop toibles & trop impuissans appuis selon les Intolerans. En verité ces Mrs. n'y pensent pas. A parler consequemment selon leurs principes, il n'y a point de traitez valables au prejudice de la verité & du salut des peuples, & pour faire triompher l'erreur: il n'y a point de contrat de cette nature avec les Heretiques, qui ne fût sujet à rescision, selon les loix & les maximes de leur zèle. Quoy qu'il en soit si le Magistrat est astreint à certaines conditions, hors desquelles il ne doit plus tolerer, l'alternative de tolerer ou ne tolerer pas est un droit chimerique, qui peut être anéanti par des interpretations, & c'est, comme je vous l'ay déjà dit, un de ces Oracles préparé à tous evenemens.

Mais pour lever toute l'ambiguité, l'article du Synode est expliqué par la pratique

que du Magistrat en Hollande. Prenons l'exemple des Juifs. Il est certain qu'ils y sont tolerez sans autre raison d'Etat, que l'utilité qui en résulte pour le commerce. Il n'y a ni traité qui assure leur établissement, ni aucune nécessité évidente de les menager. Tout dépend de la volonté libre du Magistrat: & ils n'ont d'autre garant de leur sûreté, que l'esprit d'équité & d'humanité qui regne dans le Gouvernement. On peut dire même qu'ils ne sont pas simplement tolerez. Des lieux qui par leur destination, & leur structure extérieure ne peuvent passer que pour des Temples, consacrez au culte de la Religion, emportent un peu plus qu'une Tolérance. A la rigueur ce terme ne peut être que pour les assemblées privées, qui bien qu'elles n'échappent point aux yeux du Magistrat, ne doivent pourtant passer que pour une indulgence; cette réduction à des lieux qui n'ont ni le nom ni les dehors de Temples, accuse le défaut de l'autorisation publique. Il résulte donc de cette conduite du Magistrat, que sans autre raison que son bon plaisir, il peut tolérer qui bon luy semble, & cela sans blesser la raison ni la piété, du consentement du Synode. Cependant à considérer la Religion Juive, il n'y en a point de plus odieuse au Christianisme. L'attente où sont les Juifs d'un Messie triomphant, est un blasphème contre JESUS-CHRIST qu'ils rejettent, & leurs

des Sçavans. Janvier 1692. 241
 leurs ancêtres ont eu l'audace de se vanter, que leurs mains sacrilèges avoient crucifié le Dieu des Chrétiens. Si l'on dit qu'il faut les tolérer, parce qu'ils sont destinez à être rappellez, & convertis miraculeusement: & qu'après tout il n'y a rien à craindre de la contagion de leurs impietez: je repons que par la même raison il faudroit tolérer tous les Idolâtres. Cette promesse de l'Evangile regarde toutes les nations. La conversion des Gentils est l'ouvrage de l'Evangile, par préférence à l'Economie Legale, renfermée dans une seule nation, & dans l'enceinte de la Judée. D'ailleurs si les Juifs estoient le joyet & le rebut de toutes les nations, & s'ils estoient errans & vagabonds en tous lieux, ils seroient un monument encore plus parlant de la vengeance du Ciel qui les poursuit, & de la malediction de Dieu qui repose sur eux; au lieu que la prospérité dont ils jouissent, semble affoiblir l'effet de la fatale sentence qu'ils ont prononcée sur eux-mêmes à la mort de J. CHRIST, *son sang soit sur nous & sur nos enfans.* Encore un coup l'on ne peut donc pas pousser la Tolérance plus loin que de l'étendre aux Juifs, & les conséquences de cet exemple ne laissent rien à repliquer. Il est vray l'on n'a point à craindre les progrès de la Religion Judaique. Il y a trop de distance entre la Religion Chrétienne & le Judaïsme. Mais l'idolâtrie des Payens

est encore moins à redouter : & de plus il s'en suivroit de ce raisonnement , que plus une Religion est ridicule , & plus on la doit tolerer : & que plus elle a de caracteres raisonnables , moins on la doit supporter : maxime qui convient mieux aux raffinemens de la Politique , qu'au zèle raisonnable de la Religion.

Il me semble donc que je suis arrivé où je voulois aller : & que je vous ay prouvé démonstrativement, que la decision du Synode efface absolument toutes les idées d'impieté & d'irreligion, que l'on avoit attachés au sentiment de la Tolerance, & toutes les expressions injurieuses & tragiques, par lesquelles les Intolérans pretendoient soulever les peuples en leur faveur. Ce n'est pourtant là qu'une partie de ma lettre. L'autre est un peu moins serieuse. Je me suis un peu égayé sur le nouveau langage des Intolérans, qui distinguent entre *général* & *persecuter*. J'ay lâché quelques éclats de rire à ce jargon, qui sous des termes radoucis & moins effrayans, tend à conserver tout le droit de persecuter &c.

HISTOIR.

HISTOIRE

DES

OUVRAGES

des

SCAVANS.

Mois de FEVRIER 1692.

ARTICLE XII.

Memoirs of what pass in Christendom from the war begun 1672. to the peace concluded 1679. C'est-à-dire, Memoires de ce qui s'est passé dans la Chrétienté depuis 1672. jusqu'à la paix en 1679. London printed by R. R. for Ric. Chiswel, 1692. in 8. pagg. 392.

On a vu il y a quelques années une relation de la paix de Nimegue : mais elle partoit d'une main suspecte. Il n'étoit pas même permis à cet * Auteur de n'être point partial. Ces memoires de Mr. Temple doivent être bien d'un autre poids. Le poste de Mediateur qu'il occupoit,

L 2

* Mr. D. S. D.

244 *Histoire des Ouvrages*
poit, le mettoit dans la situation necessaire pour rapporter les choses, sans donner dans la chaleur des interessez; & il a pû dire la verité sans craindre leur ressentiment: circonstances hors lesquelles on n'écrira jamais bien l'Histoire. On voit donc y à decouvert les motifs de toutes les Puissances engagées dans la guerre, & les raisons des pas lens ou precipitez, que chacune d'elles faisoit vers la paix.

Les incidens generaux de la guerre de 1672. sont si recens dans la memoire de tout le monde, qu'il est inutile de les repasser. Mr. Temple ne les retrace luy-même que pour rendre son plan & sa narration plus intelligibles: car les mouvemens des armées regloient la contenance & les propositions des Ambassadeurs, & échauffoient ou refroidissoient la negotiation. Le caractere qui y brille davantage c'est la valeur, & la grandeur d'ame du Roy d'Angleterre alors Prince d'Orange. Il n'en fait point un panegyrique: mais en le representant toujours se roidissant contre la mauvaise fortune, & toujours inbranlable lors que tout le monde desesperoit du salut de la Republique, il luy donne un caractere heroique digne du rang où il est élevé. La France jointe à l'Angleterre, par une invasion soudaine avoit presqu'englouti les Provinces Unies; selon la comparaison de Mr. Temple, ce fut un coup de foudre, qui jetta par tout la

ter-

des Savans. Fevrier 1692. 245
terreur & l'effroy. Les Etats deconcertez, sans alliances & sans Chefs, se voyoient environnez de tous côtez par un ennemi puissant & redoutable, tout prêt à envahir la Hollande, qui n'étoit defenduë que par sa situation, & par l'inondation du pays: c'est-à-dire qu'il falloit perir pour ne perir point. Le Prince à l'âge de 22. ans, ayant à surmonter les contradictions d'une faction opposée, pour son coup d'essay devint le restaurateur de la Republique, dans une conjoncture où il ne paroissoit point de ressource. La France qui dès là previt bien qu'il seroit l'unique obstacle à ses vastes desseins, n'oublia rien pour l'attacher à ses interêts. Elle luy fit offrir la Souveraineté des Provinces, sous la protection de la France & del'Angleterre. L'appas étoit delicat, & propre à tenter une ame commune: & Mr. Temple avoüe que la prudence humaine pouvoit être éblouie par une pareille proposition. La France par là faisoit bien voir à quel prix elle mettoit l'amitié du Prince, puis que dans le haut degré d'élevation où elle se trouvoit, elle consentoit à relâcher en sa faveur une conquête, que selon toutes les apparences il étoit impossible de luy arracher. Il repondit qu'il n'étoit point d'humeur à vendre la liberté de sa patrie, que ses Ancêtres avoient si long tems defenduë, n'y à trahir la confiance d'un peuple qui l'avoit proclamé son libe-

L 3

rateur.

rateur. Ce n'étoit point une faillie d'un jeune courage, qui se fait honneur de ces grands sentimens ; c'étoit un sentiment réfléchi, & raisonné ; & Mr. Temple rapporte qu'un de ceux qui l'approchoient le plus familièrement, luy ayant remontré qu'il prenoit une resolution plus conforme à son courage, qu'à l'état des affaires, & luy ayant demandé pour luy faire sentir l'extremité du party qu'il choissoit, ce qu'il feroit après la perte de la Hollande, le Prince luy repliqua : *qu'il y avoit bien pensé, & qu'il étoit resolu de se confiner sur ses terres d'Allemagne, plutôt que de livrer son pays à la France.* Ces traits domestiques qui font voir les grands hommes retirez chez eux-mêmes, les louent & les montrent bien plus sûrement que tout l'éclat des actions exterieures. Le Prince disoit encore à Mr. Temple que pour garantir la Hollande du joug de la France, il étoit resolu de lutter sans relâche contre les difficultés : & luy montrait un homme qu'il avoit devant les yeux, & qui après avoir bien disputé contre le vent, & le cours de l'eau, avoit enfin fait aborder sa barque où il vouloit arriver : voulant dire par cet exemple familier qui s'offroit, que sa patience ne seroit point rebutée par des traverses, que la constance peut surmonter par des efforts redoublés. Voilà ce qui forme les Heros :

Et

*Et le genereux fils d'Alceme,
Qui remplit au resors l'Univers de son nom,
Doit toute sa gloire à la haine
De l'impitoyable Junon.*

Un des événemens les plus considerables de cette guerre fut la bataille * de Senneff. Mr. Temple remarque que le Prince de Condé fuyoit le combat. Il craignoit de commettre sa reputation de vieux Capitaine, & le salut de la France, avec la bouillante ardeur, & la reputation naissante du Prince, qui cherchoit à se frayer un chemin dans le Royaume par le gain d'une bataille. Le Prince de Condé avoia que ce Prince s'étoit conduit dans toute cette fameuse journée *en vieux Capitaine, excepté qu'il s'étoit hasardé en jeune soldat.* Volant louer tout ensemble sa prudence & sa valeur : deux qualitez qui sont rarement réunies ; parce que le flegme qui fait l'une, ne s'accorde pas toujours avec le feu de l'autre. Mr. Temple luy fait un reproche honorable de cette intrepidité, & de cette bravoure qui l'exposoit trop, luy qui étoit le genie & l'ame de la Ligue, qui en recevoit la vie & le mouvement. *Cum tot ab hac animâ populorum vita salus- que pendeat, savitia est voluisse mori.* La France qui s'étoit emparée de tant de places importantes sur les Espagnols, faisoit toutes

L 4

* En 1674.

toutes les avances pour la paix. Ces démarches passoient chez les uns pour un aveu de crainte & de foiblesse, & chez les autres pour habileté. Mr. Temple disoit que les François faisoient comme les bons joueurs, qui après avoir gagné de grosses sommes, ne songeoient qu'à se retirer pour ne point risquer leur gain. La France n'étoit pas sans allarmes du côté de l'Angleterre, qui étoit sur le point de se déclarer. Les vœux & les desirs de toute la nation le demandoient hautement. Le Prince faisoit observer aux Etats, que les empressements Politiques de la France pour la paix tendoient à dissiper la Ligue, & à conjurer l'orage qui se preparoit, pour rouvrir la guerre par ses surprises ordinaires, dès que tout seroit desarmé. C'est pourquoy il conseilloit de n'entendre à aucun traité, à moins qu'elle ne restituât les places qui servoient de frontiere à la Flandre, & de double barriere à la Hollande. Cependant les Ambassadeurs des Etats se hâterent de conclure la paix, soit par une nécessité causée par l'épuisement d'une longue guerre, soit par un reste de defiance du Roy d'Angleterre, qui n'étoit entré dans la Ligue que sur les instances de son Parlement. Ainsi l'on pouvoit soupçonner qu'il n'agiroit qu'à demi; & Mr. Temple compare l'incertitude des resolutions du Conseil à une isle flottante, poussée çà & là par les vens & par les flots. On comprend

prend aisément que par la seule jalousie d'Etat, l'Angleterre devoit s'opposer à l'agrandissement de la France. Mais selon Mr. Temple on raisonnera très-souvent fort mal, en réglant la conduite des Etats sur leurs veritables interêts. Pour ne se point tromper le plus sûr est de fonder l'humeur, & les secrets interêts de ceux qui ont part au gouvernement. Le bien public est d'ordinaire le pretexte de l'interêt particulier qui s'y retrouve. Par consequent si le premier Ministre est un esprit timide ou tranquille, qui craint d'exposer sa faveur dans les agitations & les revolutions de la guerre, il sacrifiera toujours quelques pretentions d'Etat à sa propre sûreté. On ne depouille point tout à fait l'homme en faveur du Ministre d'Etat: & il en est bien peu tels que Ciceron les demande, *qui sua pro communibus, & communia pro suis habeat.*

Au reste il y a des recits de conversations, qui ne sont pas les morceaux les moins curieux de ces memoires. Tout l'art consiste en ce que la curiosité y trouve toujours de nouveaux attrait. Mr. Temple fut appellé pour être revêtu de la charge de Secretaire d'Etat. Il a montré par sa retraite qu'il s'étoit contenté d'en être jugé digne, & il nous en apprendra les motifs, & quelques particularitez qui le regardent dans une III. partie qu'il promet. Il faut assurément avoir bien degagé son

L 5 esprit,

esprit, & réglé bien des choses chez soy, pour preferer la vie sombre & obscure de l'homme privé, à l'honneur des premiers emplois. Il y a peut-être moins de gloire à les bien remplir, qu'à les refuser par vertu, & à savoir aimer mieux son repos, qu'un embarras illustre.

Ces memoires s'impriment traduits en François à la Haye chez Adrian Moetiens, & traduits en Flamand à Rotterdam chez Pierre vander Slaart.

ARTICLE XIII.

Viti Ludovici à Seckendorf Eg. Franc. Consiliarii int. Saxonici & Brandenburgici Commentarius historicus & apologeticus de Lutheranismosive de Reformatione Religionis, ductu Mart. Lutheri in magna Germania parte & speciatim in Saxonia &c. in quo ex Lud. Maimburgii Jesuita Historia Lutheranismi libri 3. ab anno 1517. ad annum 1546. latine versi exhibentur &c. simul & aliorum quorundam scriptorum errores aut calumniae examinantur. C'est-à-dire, Refutation de l'Histoire du Lutheranisme du P. Maimbourg &c. Francofurti & Lipsiae sumptibus Jo. Friderici Gleditsch, 1692. II. Vol. in folio, pagg. 538. & 692. Et se trouve à Rotterdam chez Reinier Leers.

MR. de Seckendorf continue icy à refuter l'Histoire du Lutheranisme du

du P. Maimbourg. Il avoit attaqué le I. livre dans un Volume dont nous avons * parlé, & lequel est rejoint au reste dans ces Volumes. Il prend encore 2. livres du P. Maimbourg, & va jusqu'à 1646. Il en demeure là, parce que Luther mourut dans la même année; laissant à d'autres le soin d'achever, ce que ses années ne luy permettent pas de pousser plus loin.

On ne sauroit se plaindre trop haut de l'abus que l'on fait aujourd'hui du titre d'Histoire. Ce ne sont plus proprement que des manifestes, ou des traitez de controverse déguisez en Histoires. Tout le but de ces Ecrivains soy disant Historiens, est de bien ajuster les ressemblances de ce qui s'est fait avec ce qui se passe, & d'y trouver certains rapports. Cela faute tellement aux yeux, que le Lecteur le moins soupçonneux s'aperçoit d'abord que, *mutato nomine fabula narratur.* Le P. Maimbourg avec ses portraits ambigus, a donné un grand cours à cette sorte d'artifice. Son Histoire du Lutheranisme étoit de ce genre: il declame par tout contre Luther, au lieu de faire en Historien un rapport de ses dogmes fidelle & raisonné. Mr. de Seckendorf qui est à la source † du Lutheranisme, a trouvé là dequoy repousser solidement les invectives du P. Maimbourg; & il dit qu'il a été contraint d'ex-

L 6

traite

* V. mois de Fevrier 1688.

† En Saxe.

traire 420. Actes tirez des Archives des Ducs de Saxe, afin de ne rien avancer que sur de bons garans.

Le II. livre du P. Maimbourg commence à l'an 1625. Alors se maria Luther à une fille tirée du Couvent, nommée Catherine de Bore. Ce changement d'état fournit matière de satire & de plaisanterie à ses ennemis. Le P. Maimbourg s'en est diverti, & cite une lettre où Luther exhorte l'Archevêque de Mayence à quitter le Celibat, qu'il appelle un reste du Papisme; & il luy dit que c'est la volonté de Dieu que chacun ait sa femme, selon ces paroles de la Genèse, *il n'est pas bon que l'homme soit seul, & qu'à moins que Dieu ne fasse un miracle, en transformant l'homme en Ange, il ne voit pas que l'homme puisse, sans encourir l'indignation de Dieu, demeurer tout seul & sans femme.* Comme il avoit accoutumé de s'exprimer un peu fortement, il ne faut pas prendre tout à la lettre. Il ne parloit de cette nécessité du mariage que par rapport à son tems, où la chasteté n'étoit autre chose que l'abstinence du mariage. Du reste le Clergé vivoit dans un débordement bien plus criminel, que la violation des vœux Monastiques. Ainsi le dechainement des Docteurs de l'Eglise Romaine contre cet endroit de la vie de Luther, est bâti sur les idées communes de la sainteté des vœux. Un long usage les avoit fait passer pour sacrez & pour

des Sçavans. Fevrier 1692. 253
pour inviolables, parce que ce sont des engagements de vertu & de continence: c'est pourquoy le mariage qui tient toujours à quelque passion humaine, donnoit pretexte aux declamations contre Luther. Mr. de Seckendorf insinua d'abord, que la chair ni le sang n'avoient point de part au mariage de Luther, & qu'il vouloit seulement confirmer par son exemple, la doctrine de la nullité des vœux qu'il avoit prêchée. Il rapporte une lettre où Luther en parle comme d'un devoir que Dieu exigeoit de luy, *licet forte futura esset desponsatio Josephica.* Cependant il résulte des mêmes lettres, qu'il vouloit faire taire la calomnie sur sa familiarité avec cette Catherine de Bore, & arrêter le cours des bruits que l'on repandoit sur leur commerce: *nec amo, disoit-il, nec astuo, sed diligo uxorem.* Il avoit bien prévu que son mariage ne seroit point approuvé des gens sages, même dans son party. On voit tout ce qu'en pensoit Melancthon, dans une longue Epitre qui est icy inserée. Il fut surpris du secret que Luther en fit à ses amis. Ce mystere marque qu'il vouloit éviter des conseils, qu'il avoit resolu de ne pas suivre, & contre lesquels il s'étoit fortifié l'esprit. Melancthon avouë que le mariage de Luther pouvoit être mal interpreté, dans une conjoncture où l'Allemagne étoit en pleurs, à cause des desolations & des desordres de la guerre des

Paylans. Qu'il donnoit lieu par là de croire que les maux publics ne le touchoient gueres: & qu'ayant besoin de se soutenir par la dignité & la gravité de sa conduite, il avoit rabatu de l'estime qu'il s'étoit acquise, par un engagement si à contretems. Il ajoûte d'une maniere à en faire penser un peu davantage, que Luther n'étoit pas ennemi de la joye & de la société, & qu'il comprenoit bien que ce genereux courage avoit pû être amolli. Que Luther luy-même en étoit mortifié, & troublé par la prise que cela donnoit à ses ennemis: en sorte qu'il étoit obligé de le rassûrer, & de calmer son esprit. Qu'après tout c'étoit une faute, sur laquelle il falloit essuyer quelques railleries, & non un peché; & que rien n'est plus ridicule que de juger des dogmes, par les mœurs de celuy qui les propose. Que la verité est indépendante des defauts personnels; & qu'il n'appartient qu'à la populace de se laisser ébranler & émouvoir par ces sortes de prejuges, qui n'affoiblissent ni les argumens ni les raisons. Enfin que ces petites mortifications ne sont pas inutiles: parce qu'il est perilleux d'être toujours exalté, & toujours porté sur les ailes de la renommée. La prudence du plus sage s'endort dans le cours d'un bonheur non interrompu, qui devient une occasion de chute & d'orgueil. Erasme qui se rejouïssoit de tout, ne manqua pas de badiner du mariage

riage de Luther, & comme ce ne fut pas absolument *desponsatio Josephica*, puis que la femme devint grosse, il disoit que si selon la fable de la populace, l'Antechrist devoit naître d'un Moine & d'une Religieuse, le monde alloit être tout rempli d'Antechrists. Luther fut engagé à répondre à bien des questions importunes sur ce chapitre: ses amis luy envoyerent là-dessus des objections qui n'étoient point à mepriser. Il faut convenir en general que les vœux ne sont point prohibez par l'Ecriture, & en particulier celuy du Celibat choque plus la Politique que la loy Divine. Or ces vœux ne deviennent nuls, que par l'impuissance absolue de les observer: alors l'on en est dispensé de plein droit. C'est la regle que pose Luther: d'où il s'ensuit que le vœu du Celibat, qui emporte avec soy un état de vie plus pur, & plus libre des engagements du monde, n'est point nul de la nature, & ne devient invalide qu'en supposant l'impossibilité de l'accomplir. Voilà la decision de droit, qui en dechargeant de ce joug ceux que cette contrainte met dans les pieges du peché, ne tend point à ranimer les passions, ni à faire servir la liberté d'un chaste mariage d'aiguillon à la chair. Si les vœux ne forment pas un lien indissoluble, ils imposent une loy de bienfaisance; c'est pourquoy Melancthon fut contristé, que Luther eût fait ce pas-là.

Son humeur circonspecte, & ses manieres moins ardentes & moins determinées que celles de Luther, faisoient qu'il avoit de la peine à digerer les murmures qu'excitoit ce mariage, & il en paroît embarrasé.

On ne voit pas trop pourquoy le P. Maimbourg met l'entrée de *Fronsberg* en Italie, & la * prise de Rome par le Connetable de Bourbon, entre les incidens du Lutheranisme. Quand on luy accorderoit le fait, il n'en resulte rien contre la doctrine de Luther. Les Lutheriens seroient dans le cas des Croisades contre les Albigeois: & celles-cy étoient d'autant plus odieuses, qu'elles étoient ordonnées par les Conciles. Au lieu que l'armée qui marchoit après le General *Fronsberg* étoit un ramas tumultueux de soldats, que le desir du butin menoit à Rome, bien plus que la Religion. Cependant mettons cette expedition sur le compte du Lutheranisme. L'armée Lutherienne en vouloit au Pape en qualité d'Antechrist, & les Croisez aux Albigeois entant qu'Heretiques. Le zèle de la verité seroit le principe de part & d'autre. Reste à decider qui a raison dans le fond. Mais pendant la contestation les droits sont égaux, parce que la pretention de la verité est égale, & l'un des partis contestans ne peut point agir en vertu de sa persuasion, que l'autre

En 1527.

ne puisse aussi agir sur le même pied. Cela suffit contre le P. Maimbourg, qui fait passer les Croisades pour de saintes & de pieuses ligue autorisées par Dieu même. Mr. de Seckendorf ne s'en tient pas là. Il refute ce qu'a dit le P. Maimbourg, que le Comte de *Fronsberg* étoit le plus *brutalement passionné* de tous les Seigneurs Allemands pour Luther; & que faisant vanité de cette fureur, il portoit en écharpe un cordon tissu d'or & de soye, disant ouvertement que c'étoit pour traiter le Pape, avec le même honneur que les Emp. Ottomans font à leurs G. Vizirs. Cesont des discours populaires, que le P. Maimbourg a recueillis pour embellir ses Histoires. Le General *Fronsberg* n'étoit point capable de ces grossiers emportemens, & son humeur martiale n'avoit rien de brutal. Au contraire il avoit de l'averfion pour les impressions de cruauté, que les combats & les batailles laissent d'ordinaire dans l'esprit; & il repetoit sans cesse que deux choses le degoûtoient du métier de la guerre; l'une la vie licentieuse du soldat, & l'autre la necessité de faire perir tant d'hommes, & de sacrifier tant d'innocentes victimes à l'ambition ou à la vengeance des Princes. Pour le saccagement de Rome, les Lutheriens y eurent moins de part que les Espagnols. Le General *Fronsberg* fut frappé d'apoplexie avant que d'y arriver, & reprit la route

route d'Allemagne. Le Connetable de Bourbon commandoit l'armée au nom de l'Emp. Charles-Quint, irrité contre les infidelitez & les supercheries du Pape Clement VII. Ce n'étoit donc point un attentat du Lutheranisme. Le petit nombre de soldats Lutheriens qui étoient dans l'armée ne dirigeoit point l'entreprise. Les Espagnols furent les plus acharnez & les plus avides du pillage. Le P. Maimbourg ne le nie point: & le ton lamentable qu'il prend en parlant de l'impieeté, avec laquelle les Lutheriens dechargeoient sur les Eglises leur haine contre le Pape, est un lieu commun placé très-mal à propos. Mr. de Seckendorf luy répond, que la Nation devote & superstitieuse des Espagnols ne respecta pas davantage les Eglises, & que la même chose arriveroit entre peuples de même Secte, dans la desolation d'une ville prise d'assaut, & abandonnée à la fureur & à l'avarice du soldat. Ainsi il est ridicule de charger le Lutheranisme de cette fatale aventure de la ville de Rome. La conduite trop artificieuse de Clement VII. luy attira ce fâcheux orage: & si Charles-Quint eût suivi les conseils qu'on luy suggeroit, la grandeur du Siege de Rome demeureroit aneantie par ce coup. On luy representa que s'il vouloit être un puissant Empereur, il devoit transporter le Siege de l'Empire à Rome, & de là donner la loy à toute l'Europe: &

que

ques'il se laissoit fléchir aux soumissions du Pape, ou qu'il affectât une reputation de clemence & de pieté, il falloit relâcher Clement VII. sans rien extorquer de luy, & se borner à une puissance mediocre. Il ne fit ni l'un ni l'autre: il ne profita point de l'occasion de retablir l'Empire Romain dans son ancien lustre; & traitant le Pape en Prince temporel, il en exigea de dures conditions, après une longue captivité, pendant laquelle il faisoit la grimace d'ordonner des prieres publiques pour sa liberté.

On fait que le Pape forcé par les clameurs de tout le monde Chrétien, consentit à la convocation d'un Concile: tandis que par ses intrigues secretes il sollicitoit l'entiere extirpation de ceux, qui soupiroient tout haut pour une reformation. Luther qui previt bien que le succes d'un Concile dominé par le Pape n'aboutiroit qu'à affermir l'erreur, songea à en arrêter l'effet. Il composa un livre dont le P. Maimbourg dit, qu'il étoit fait exprès pour ruiner toute l'autorité donnée par J. C. aux Assemblées Ecclesiastiques. Il pretend que l'on ne peut point dresser un plan de reformation sur le pied des anciens Conciles. Il les reprend tous successivement, & montre qu'il faudroit bouleverser toutes les maximes d'aujourd'hui, si l'on vouloit ramener la pratique des anciens Canons. Par ex. à commencer par

celuy

celuy des Apôtres, il faudroit s'abstenir du sang & des choses étouffées contre l'usage qui a prevalu. Par celuy de Nicée, il étoit defendu aux Chrétiens de s'engager à la guerre après le batême contre la Politique. Il descend à celuy d'Ephese, où il pretend que l'on traita trop durement Nestorius, qui attaquoit moins la doctrine, que les phrases & les termes de l'Eglise; & il applique aux Peres de ce Concile ce mot de Ciceron: *Jam diu torquet controversia verbi homines graculos, contentionis cupidiores quam veritatis.* Il dit la même chose du Concile de Calcedoine contre Eutyches, & se range à l'avis de St. Gregoire de Nazianze, qui trouvoit que les Conciles avoient fait plus de mal que de bien à l'Eglise, par l'esprit de contention, & les troubles qu'ils avoient excitez. C'est pourquoy il blâmoit l'excez des gens entêtez des 4. premiers Conciles, & qui les comparoient aux 4. Evangelistes. Mr. de Seckendorf soutient, qu'il n'y a rien dans cette Critique qui merite les censures du P. Maimbourg, & que s'il n'avoit pas une veneration aveugle pour les Conciles, cela ne venoit que de ce qu'il en avoit trop bien étudié l'Histoire.

Enfin venant à la * mort de Luther, il dement la fable du P. Maimbourg, qui dit que l'Electeur de Saxe par affectation luy fit faire de magnifiques funeraillies, & dresser

* En 1546.

dresser un tombeau de marbre, environné des statues des 12. Apôtres; comme s'il avoit été le trezième à l'égard de l'Allemagne. Mr. de Seckendorf ne peut s'étonner assez, que le P. Maimbourg ait osé hasarder un fait de cet éclat sans le moindre fondement. La flatterie, ou l'admiration de l'Allemagne pour Luther n'est point allée jusqu'à l'honorer de la qualité de trezième Apôtre, & il ne reste pas le moindre vestige de ce superbe tombeau, qui ne fut jamais que dans l'imagination du P. Maimbourg. A l'égard des qualitez personnelles de Luther, ses ennemis n'ont point contesté qu'il n'eût de l'esprit, du savoir, & de l'éloquence. Mais selon Palavicin son érudition étoit plus copieuse & plus abondante, qu'elle n'étoit riche & bien choisie; & c'étoit plutôt un magasin de medailles de cuivre, qu'un tresor de pierres precieuses. On trouvoit aussi quelque chose de trop rude & de trop âpre dans ses écrits, & qu'ils n'étoient ni assez châtiés, ni assez achevés. Cela n'est pas vray de tous ses ouvrages; & après tout ce sont des défauts de l'esprit, qui ne balancent pas ses autres dons. Il n'est pas si aisé de l'excuser sur ses manieres outrageuses & emportées, où il y avoit souvent quelque chose de grossier & de monacal. Mr. de Seckendorf avoie qu'on ne peut sauver ces reproches, qu'en recourant à l'infirmité humaine, & qu'il a pre-

a prétendu représenter un homme, & non un saint parfait. Il rejette aussi une partie de ses défauts sur le goût peu épuré & peu délicat de ce siècle. On étoit plus accoutumé à ces manières véhémentes, & impetueuses, & l'on n'en doit pas juger par le goût de notre tems, où le stile injurieux passe pour orgueil. L'ignorance qui n'étoit pas encore entièrement bannie, avoit encore laissé je ne say quoy de ferocité, & de barbare dans la science, & introduit dans la conversation certaines libertés, qui passeroient aujourd'hui pour grossièreté. Temoin ses Entretiens de table, *Colloquia mensalia*, qui selon Mr. de Seckendorf furent recueillis avec assez peu de discrétion, & imprimés avec trop peu de prudence par une personne ou malicieuse, ou imprudemment idolâtre de Luther. Le commerce de la vie étoit sur ceton-là, & cette humeur ne fut pas inutile à Luther pour se faire des Protecteurs. Après tout nous ne nous sommes attachés qu'à la personne de Luther, parce que c'est ce qui tend au but principal de l'Auteur. Ainsi nous avons laissé derrière un nombre infini de fautes qu'il relève dans Mr. l'Evêque de Meaux, & Mr. Varillas, outre celles du P. Maimbourg, qui a été son objet direct. Ce n'est point icy de ces compilations toutes seches, où l'on remarque plus le travail, que le genie de l'Auteur. Les notes historiques y sont

sou-

soutenuës par de bons raisonnemens, & par un stile agreable: & l'esprit de l'Auteur y paroît également avec une érudition très-étendue.

ARTICLE XIV.

Essay d'un nouveau Systeme du monde. A Paris chez Jean Cusson, 1691. in 4. pagg. 16. Et se trouve à Rotterdam chez Reinier Leers.

CE nouveau Systeme ressemble à celui de Mr. Descartes, en ce qu'il suppose que les étoiles fixes & le soleil sont un grand amas de la plus subtile matiere de l'Univers, & que cette matiere a un mouvement très-rapide en elle-même: mais il est différent de celui de Mr. Descartes, en ce qu'il suppose que les corps composez de cette matiere si subtile sont sans cesse des écoulemens de tous côtez: que ces nous apellons rayons, & que ces rayons sortent du soleil & des étoiles fixes, comme les fleuves sortent d'un grand lac. Ce n'est point Mr. Descartes, mais Mr. Gassendi le restaurateur de la Philosophie d'Epicure, qui a prétendu que la lumiere sort du soleil, comme les eaux sortent des fontaines. Il semble donc que l'Auteur de ce nouveau Systeme, ait voulu prendre

un

un milieu entre les hypotheses de ces deux grands Philosophes.

Il suppose ensuite que le soleil est au milieu d'une vaste étendue de matiere, beaucoup plus subtile que l'air, & beaucoup moins subtile que celle dont cet astre est composé; & qu'il se trouve de grands corps opaques dans cette vaste étendue, chacun à l'endroit où il est en équilibre, avec la matiere fluide qui l'environne. Ces corps opaques sont la terre & les Planetes. Si donc on se représente les rayons du soleil, comme un vent qui souffle sans cesse avec beaucoup de force, on comprendra qu'ils imprimeront du mouvement aux Planetes, & qu'ils les détermineront à faire le tour du Soleil comme le chemin le plus aisé: car il seroit incomparablement plus mal-aisé de pousser les Planetes au delà de l'endroit où ils sont en équilibre; de sorte que la difficulté de s'éloigner de cet endroit par une ligne droite, convertit en mouvement circulaire l'impulsion continuelle, qui leur est communiquée par la matiere qui sort du soleil. Or non seulement ils se mouvront autour du soleil, mais ils contraindront aussi le liquide qui les environne à faire le même chemin, & ainsi ils formeront une espece de tourbillon autour de cet astre. L'exemple d'un vaisseau qui navige avec un vent de côté sert à entendre la chose. Mais l'Auteur ne prend

tend pas que la terre par exemple, ait d'abord pris une route circulaire autour du soleil: il veut que ce vent impetueux, c'est-à-dire les rayons de lumiere qui sortent du soleil, ayent d'abord poussé la terre au delà du point de son équilibre, & qu'ils l'ayent entraînée jusques à un endroit plus éloigné de cet astre, & capable de la repousser. Il veut que la terre étant parvenue à ce nouvel endroit ne s'y tienne pas, mais retourne presque au premier, & puis encore fort près de l'autre; faisant ainsi diverses vibrations à la maniere d'un pendule, jusques à ce qu'elle prenne un chemin circulaire, qui tienne de l'un & de l'autre des deux points, entre lesquels elle a fait ses vibrations; par ce moyen elle décrira autour du soleil un cercle excentrique.

Il pretend que selon cette hypothese l'excentricité s'anéantira tout à fait, & qu'ainsi l'on ne doit pas s'étonner qu'elle soit moindre qu'elle n'a été. Il employe une semblable machine de vibration pour expliquer l'obliquité du Zodiaque. c'est-à-dire afin de donner la raison, pourquoy les Planetes ne suivent point l'Equateur du Tourbillon. Il dit que comme il est de la nature de tous les corps, de passer par les chemins où ils trouvent le moins de resistance, & d'employer en toute maniere possible le mouvement qu'ils ont reçu, la terre qui trouvoit dans le com-

mencement de la difficulté à faire le tour du soleil quitoit peu à peu l'Equateur; mais comme c'étoit d'ailleurs son véritable chemin, elle ne s'en pouvoit guere éloigner, elle y devoit retourner, & même repasser autant de l'autre côté, pour faire encore des vibrations pareilles à celles qui causent l'excentricité. Il trouve dans ces vibrations la cause de la precession des équinoxes, & du changement de latitude des étoiles fixes.

Il ne se contente pas de supposer en Astronomie, il cherche même en Physicien les causes de ses suppositions, & il prouve par les phénomènes de quelques rivières, que les rayons du soleil ont la force de pousser les corps qu'ils trouvent en leur chemin. Il rapporte ce qu'on assure, que le cours du Danube est beaucoup plus lent le matin qu'après midi; & il dit qu'il a souvent fait l'expérience, que la Meuse s'enfle ordinairement la nuit, environ d'un demi pied plus que le jour, si le vent ne s'y oppose: & il attribue ce phénomène aux rayons du soleil, qui chassent la mer pendant le jour loin de la terre, & qui ne la chassant plus pendant la nuit, luy laissent la liberté de s'en rapprocher. Si vous demandez à l'Auteur la raison Physique, pourquoy le soleil & les étoiles conservent à peu près la même grandeur, quoy qu'il en sorte incessamment une quantité prodigieuse de lumière, il

repond que c'est à cause qu'il n'en sort pas plus qu'il y en rentre, veu que les plus petits intervalles que les parties de toute autre matiere laissent entre elles, sont remplis d'une matiere qui est de même nature, que celle dont le soleil & les astres du firmament sont composez.

Je ne dois pas oublier cette difference, entre ce nouveau Systeme & celui de Mr. Descartes, c'est que dans celui-là la Lune est une des principales causes du mouvement de la terre sur son centre, & du Tourbillon particulier de la terre, au lieu que les Cartesiens pretendent, que le mouvement de la terre sur son centre est causé du mouvement de la lune autour de la terre; la lune se trouvant enfermée dans le Tourbillon particulier de la terre. Je laisse une infinité d'explications des phénomènes qu'on trouve icy, car comme elles sont très-courtes, l'extrait n'en seroit gueres moins long, que l'ouvrage même de cet Auteur. Le public luy fera sans doute bien obligé, s'il nous donne quelque jour l'exécution complete de cet Es-say, où l'on voit des ouvertures curieuses & ingénieuses.

On en jugera par ce qui suit, & qui regarde les taches du soleil & les Comètes.

Il suppose que chaque rayon du soleil est composé d'autant ou plus de particules de lumière, qu'il n'y a de particules fen-

fibles d'eau dans toute l'étendue d'une grosse riviere; d'où il conclut que les rayons du soleil, en traversant la vaste étendue de la matiere celeste, detachent quelques parties des corps qui s'opposent à leur mouvement, & les entraînent vers le soleil, comme les rivieres emmenent du sable & d'autres matieres vers la mer. C'est de cette matiere charriée par les rayons qu'il forme une espece d'Atmosphere autour du soleil, & ces grands corps ronds & solides qu'on nomme Taches du soleil. Il pretend que si ces Taches peuvent sortir de l'Atmosphere du soleil, elles s'en écartent avec assez de vitesse, jusques bien loin au delà de leur équilibre, d'où elles sont obligées de retourner vers le soleil avec la même rapidité; & voilà les Cometes selon sa conjecture. Mais il ne faut pas croire, qu'elles s'éloignent & qu'elles se rapprochent du soleil par la même ligne droite, comme nous voyons qu'un pendule s'écarte & se rapproche alternativement par la même ligne du point où il étoit en repos; il pretend que le chemin par lequel elles s'éloignent du soleil, & celui par lequel elles s'en rapprochent forme une maniere d'arc; & que selon le point où la terre se rencontre, lors qu'elles decrivent cet arc, elles nous semblent aller ou selon ou contre l'ordre des Signes. Ce qu'il dit touchant la queue des Cometes &c. est tiré des mêmes hypotheses; il n'a

corde

corde point qu'elles soient aussi éloignées du soleil, que les nouveaux Astronomes l'ont débité, & au dessus de Saturne; mais qu'au contraire elles sont assez près de nous, quand on commence à les découvrir

ARTICLE XV.

Extraits de diverses lettres.

JE (Strasbourg) ne say Mr. si vous avez vu une lettre du P. Hardouin sur trois medailles Samaritaines. Elles portent cette inscription: *Liberationis Sion, Anno 2. Anno 3. Anno 4.* Cela peut servir à se conduire pour la Chronologie de l'Ecriture Sainte. Pour faire entendre cette époque le P. Hardouin renvoye au ch. 13. v. 49. du I. liv. des Macchabées, où est decrite la delivrance de la forteresse de Jerusalem, que l'on appelloit anciennement *Sion*, ou *la cité de David*. De ce tems-là Simon le Souverain Sacrificateur, institua une fête pour conserver, & renouveler tous les ans la memoire d'un si heureux jour. *Sion* avoit été 26. ans entre les mains des Grecs, depuis l'an 145. de l'Ere des Seleucides, jusqu'à l'an. 171. qui est le 612. de Rome, qu'elle fut rendue à Simon le Souverain Sacrificateur d'alors. Ainsi ces medailles ont été frappées après cette delivrance, & elles comptent par cette époque

que nouvelle qui venoit d'être établie par Simon. On demandera peut-être pourquoy l'inscription est en caractères Samaritains, & non Hebraïques; le P. Hardouin répond que par le Ch. XI. des Macchabées il paroît que Jonathas demanda à Demetrius Roy de Syrie qu'il mit la Judée en liberté, & qu'il y ajoutât quelques villes de Samarie, situées sur les frontieres de la Judée. Or ces villes Samaritaines en retenant le culte & les ceremonies de Jerusalem, ne changerent point leur langue, & en celebrant la memoire d'une joye commune, elles l'exprimerent sur leurs medailles en langage Samaritain.

Voilà ce que pretend nous apprendre le P. Hardouin: mais il faut vous dire où il a puisé toutes ces decouvertes. L'Histoire en est divertissante: vous verrez qu'il ne neglige rien pour attraper de la reputation. Deux Jesuites allerent rendre visite à Mr. Toinard. Après une longue conversation de litterature, il leur montra ces trois medailles Samaritaines, & les expliqua par le texte des Macchabées. Ils luy demanderent de leur permettre de les emporter; ce qu'il leur refusa, & il fit prudemment. A leur retour ils rendirent compte de tout au P. Hardouin, & luy rapporterent fidellement tout ce que leur avoit dit Mr. Toinard. Aussi-tôt le P. Hardouin songea à en ravir l'honneur à Mr. Toinard, & quoy qu'il n'entende point

point le Samaritain, il voulut en acquerir la reputation. Il composa donc en diligence la lettre dont je viens de vous parler, où il s'attribua sans façon toutes les remarques de Mr. Toinard, & se fit l'honneur d'avoir demêlé l'inscription, & l'époque de ces medailles. S'il avoit pû se saisir des medailles mêmes, il n'auroit pas manqué de les produire aussi, & de se les approprier. Ce qu'il y a encore de singulier dans cette conduite du P. Hardouin, c'est qu'à la fin de sa lettre il crie contre ceux qui pour les moindres bagatelles, qu'ils auront trouvées dans les livres des autres, font grand bruit, & étourdissent le public, pour se plaindre qu'on les a depouillez de leur bien; c'étoit apparemment pour prevenir le monde contre les plaintes de Mr. Toinard, en cas qu'il voulût revendiquer son bien; que l'on étoit venu emporter, & reclamer ses decouvertes, dont se paroît le P. Hardouin. Il faut pourtant vous dire que le P. Hardouin desavoie cette lettre, quoy que bien des gens l'y aient reconnu, & n'en doutent nullement. Mr. Toinard le fait bien; mais il n'en dira rien, *propter metum Judæorum.*

Je ne say rien de nouveau d'Italie, excepté ces deux volumes intitulez, l'un, *Miscellanea Italica erudita collegit Gaudentius Robertus Carm. congreg. Parma. Typis Josephi ab Oleo, & Rosati 1691.* il y a II. tomes in 4. L'autre, *Marmora Felsinea*

innumeris non solum inſcriptionibus exteris huc uſque ineditis, ſed etiam quam plurimis doctiſſimorum virorum expoſitionibus, roborata & aucta à Co. Carolo Caſare Malvaſia V. J. à ſac. pag. Doct. collegiato in patrio Archi-gymnaſio legum interpreti & Canonico Bononienſi. Bononia anno 1690. C'eſt un grand in 4. contenant II. Sections.

On a imprimé icy (Paris) *la vie de Henry II. & de François II. en 2. tomes in 4.* Tout le premier & la moitié du II. contiennent le regne du Pere, & l'autre moitié celui du Fils qui fut fort court. Mr. Varillas qui en eſt l'Auteur nous apprend dans ſon Epitre dedicatoire, que le Roy luy a redonné ſa penſion de 1200. l. dont il avoit été privé pendant 22. ans. Il paroît un petit in 12. *des mots à la mode*, pour ſe moquer de certains mots & de certaines façons de parler, dont on ſe ſert depuis quelques années à la Cour & à Paris. Il eſt de Mr. de Cailleres de l'Academie Françoïſe: il y tourne en ridicule des perſonnes de tout ſexe, ſur leurs manieres. Il y a une nouvelle Relation d'un voyage fait à la Chine par le P. d'Avril Jeſuite, qui contient des choſes aſſez curieufes. C'eſt un in 4. On voit auſſi une fuite de Sermons du deſunt P. Cheminais. Mr. Bordon a fait imprimer chez A. de Seneuſe *Les caracteres naturels, des hommes*, en 100. Dialogues, à l'imitation de ceux de Lucien &

& de Mr. de Fontenelles. L'Abbé de Villiers ex-Jeſuite vient de publier un petit in 8. *de l'amitié en 4.* Chants: c'eſt luy qui a donné autrefois *l'art de prêcher*. Mr. Boyer de l'Academie Fr. a publié une piece de theatre intitulée *Jephthé*. Je n'ay point encore vû la *Bibliothèque de Mr. d'Erbelot*; c'eſt un Catalogue des livres que Mr. d'Erbelot a vûs en Orient.

On a imprimé icy (Angleterre) un volume ſous ce titre: *Catalogus Manuſcriptorum qua ſunt in Bibliotheca Teriſomanâ, & Dugdaliana*; un Traité de medailles de Mr. Waker: & un autre *Muſarum Anglicanarum ſive poemata melioris nota hæcenus inedita Latine*. Il paroît un Traité de Dioptrique en Anglois, par Mr. Molineux de la ſociété Royale: Mr. Colomiez qui avoit fait autrefois *Icon Preſbyterianorum* dans l'eſprit des Epiſcopaux rigides, & qui en dernier lieu avoit publié le volume de lettres de Gerard Voſſius eſt mort. Je ne negligerais rien pour contribuer à ramaffer les memoires que vous demandez, pour compoſer un article pour Mr. Boyle. Mr. (Burnet) l'Evêque de Salisbury a fait ſon Oraïſon funebre: elle eſt imprimée. On dit qu'il a laïſſé par ſon teſtament ſix livres Sterling, pour faire ſix Sermons contre les Athées, les Deiſtes, les Libertins, les Juifs, les Sociniens &c. On parle d'un Ouvrage conſiderable de Mr. Hodius d'Oxford

ford, *De scriptoribus Græcis variis cum profanis rum Ecclesiasticis; maximè ex codic. MSS.* Et d'un autre de Mr. Bentley, dans lequel il a recueilli selon le titre, *Reliquia omnis Græcæ Poeseos Philosophicæ, Epicæ, Elegiacæ, Dramaticæ, Lyricæque.*

Comme les livres qui s'impriment dans nos quartiers (de Nîmes) ne peuvent gueres passer jusqu'à vous, je veux vous dire ce que c'est que le *Sorberiana, sive excerpta ex ore Samuelis de Sorbriere.* Tolosa, 1691. in 12. C'est un recueil de bons mots, de faits Historiques, & de remarques qu'il avoit rangez luy-même par ordre alphabetique, à l'imitation des *Scaligerana, Thuana* &c. Mr. Graverol a pris le soin de le publier, & y a ajouté diverses choses. Mr. de Sorbriere y dit assez librement ce qu'il pensoit des Savans. Il preferoit infiniment Galilée & Gassendi à Descartes & à Hobbes. Il avoit même qu'il ne fait pas pourquoy l'Eglise Anglicane avoit paru allarmée des maximes de Hobbes, contre lequel on prenoit soin d'animer toute la jeunesse; & il rapporte là-dessus un bon mot de Charles II. Roy d'Angleterre, qui comparoit Hobbes à l'Ours, contre lequel on fait battre les Dogues pour les exercer. On raconte là aussi, que toute la comédie du diable des Religieuses de Loudun, étoit entretenue par le Cardinal de Richelieu, pour intimider le Roy Louis XIII. qui naturellement avoit grand peur du diable. Il

ya à la tête du Sorberiana une lettre de Mr. Graverol, laquelle contient des memoires fort amples pour la vie de Sorbriere, & de Cottelier. Mr. de Sorbriere étoit né dans le Diocèse d'Uzès. C'est luy qui sous le nom deguisé de *Guibertus Higlundus* a écrit contre le *Crucifragium prodromi Rivetiani*; & à qui le public a l'obligation des Memoires, & du voyage du Duc de Rohan. C'est luy encore qui avoit fait sous le nom de *Sebastianus Aleophilus*, la lettre Latine contre Riolan sur les veines lactées, qui se trouva inserée dans le livre des Observations anatomiques de Pecquet. Il avoit fait un Traité, *De pace & concordia inter Christianos concilianda*, & traduit en François le livre de Crellius, *De causis mortis Christi*, de même que *Junii Bruti Poloni vindicia pro Religionis libertate*. Mr. Graverol ne conclut pourtant point de ces traductions, que Mr. de Sorbriere fût Socinien, comme Mr. Baillet l'a insinué, sur la fin de la vie de Descartes. Mais il ne dissimule point, que Mr. de Sorbriere n'avoit point de Systeme de Religion; & qu'il avoit veu la vie d'un Philolophe, qui use des plaisirs sans scrupule. Il ajoute même, que sentant approcher la mort il se fit donner quelques grains de *Laudanum*, afin de ne sentir point les douleurs de l'agonie, & de passer du sommeil à la mort sans s'en appercevoir. Il mourut en 1670. Pour Mr. Cottelier il étoit de Nîmes. Il fut

276 *Histoire des Ouvrages*

Professeur Royal en langue Grecque, Comme sa Nourice fut attaquée de la peste, l'on fut obligé de le faire nourrir par une chèvre. Ce genre de nourriture le rendit mélancolique, & même pendant plus de la moitié de sa vie il eut une fièvre lente qui le consumoit. Sur quoy Mr. Graverol remarque en passant le passage de Varron, pour la justification de Pline: *capras sanas sanus nemo promittit, nunquam enim sine febre sunt.* Il dit que ce faisant homme a laissé à ses heritiers 9. volumes *in folio*, qui seroient d'un grand usage. Ce sont des extraits des Peres & des Auteurs Ecclesiastiques, réduits en lieux communs avec des observations. Il y en a un volume entier sur S. Basile, un autre sur Eusebe, & un autre sur les Conciles generaux & particuliers, qui est de quelque importance, & qui serviroit infiniment à ceux qui voudroient travailler à en faire une nouvelle édition. A l'occasion de l'Epitaphe de Mr. Cottelier, qui mourut en 1686. Mr. Graverol explique le Testament d'un Romain, gravé sur un marbre qui est à la porte de Nîmes. Il en a fait une dissertation expresse, qu'il a intitulée *Epula ferales.* Il discourt ample- ment de cette coutume de graver les testaments sur les tombeaux, & de faire des fêtes à l'honneur des morts. Celle-cy passa aux Chrétiens, & l'on en abusa tellement que l'on fut obligé de l'abolir &c.

On

des Sçavans. Fevrier 1692. 277

On attend icy (Londres) avec impatience le Nouveau Testament du Docteur Mill d'Oxford. Il y en aura une double édition. L'une fera exactement & fidèlement sur les exemplaires Grecs, l'Alexandrin, celui de Cambrige qui a été celui de Beze, & celui de Clermont, avec l'ancienne version Latine, telle qu'elle étoit avant qu'elle eût été corrigée par S. Jérôme. L'autre contiendra le texte Grec de l'édition de Robert Etienne, avec les diverses leçons de plusieurs manuscrits & des Peres, & les remarques critiques du Docteur Mill. Je ne say si vous avez fait mention des remarques de Mr. Alix sur l'Histoire Ecclesiastique des anciennes Eglises des Albigeois. On a traduit en Anglois le Dictionnaire de Moreri sur l'édition de Hollande, corrigée & augmentée par Mr. le Clerc; mais je n'ay pas ouï dire qu'elle soit sous la presse. On m'a parlé d'un petit livret Anglois qui est intitulé *L'honnête femme*, représentée par ses véritables caracteres, & par ceux qui luy sont oppoiez. Je ne say pas trop ce que c'est. Mr. Abbadie fait imprimer un traité sous ce titre, *L'art de se connoître soy-même, ou Recherche des sources de la Morale.* Il s'érige icy un nouveau Journal, qui doit continuer tous les mois, en voycy le titre: *Memoires de Mathématique & de Physique tirez des Registres de l'Academie Royale des Sciences.* A Paris 1692. in 4.

M 7

on

on le réimprimera chaque mois à la Haye chez Henri van Bulderen). Je ne doute point que Mr. Anisson ne sollicite le P. Claude Boiffard (Religieux de S. Germain des Prez, qui a été choisi pour cela par le General de la Congregation de S. Maur) à avancer son Apparat sur la Bibliothèque des Peres, qui fut imprimée en 1677. chez Mr. Anisson en 27. volumes. Son dessein est de donner une Preface sur chaque siècle, où il tâchera de donner une idée generale des Ecrivains de ce même siècle, d'expliquer quel en a été le genie, & les sujets qui les ont engagez à écrire. Il y rapportera l'origine & le progres des Heresies, & de quelle maniere elles ont été combattues & éteintes. Il descendra ensuite à chaque Auteur qui est dans la Bibliothèque des Peres, & en fera un abrégé. Il discutera par les regles de la Critique quels sont les Auteurs des Ouvrages qui y sont inferez : on exhorte fort les Sçavans de l'Europe à y contribuer, par le secours de leurs lumieres. La Comtesse d'Aunoy a fait imprimer chez Barbin une Historiette intitulée *Jean de Bourbon Prince de Carency* in 12. (elle est réimprimée à la Haye chez Adrien Moetiens, & Jean Alberts)

Il n'y a rien icy (Anvers) de considerable pour les livres. Le P. Papebrock travaille avec une assiduité infatigable à composer, & à faire imprimer son mois de Juin

de Juin des *Acta Sanctorum*. Il court un petit livret avec ce titre, *Providentia divina in rebus desperatis spes, in naufragio anchora, in morte vita, in undecim naufragis Catholicis*. Antverpiæ, 1692. pagg. 32. C'est une Histoire miraculeuse de la maniere miraculeuse, dont quelques Chrétiens sont échapez d'un naufrage arrivé au Paraguay; pour montrer que,

Ludit in humanis divina potentia rebus.

On a imprimé à la Haye chez Arnout Leers une *Relation du voyage de sa Majesté Britannique en Hollande, & de la reception qui luy a été faite, enrichie de plusieurs Planches très-curieuses. Avec un recit abrégé de ce qui s'est passé de plus considerable depuis l'arrivée de sa Majesté en Hollande le 31. Janvier, jusqu'à son retour en Angleterre au mois d'Avril 1691.* fol. 1692.

Je (de Londres) vay vous proposer encore quelques doutes sur la langue François, & je vous prie d'y repondre de même que vous fites sur d'autres, que je vous proposai il y a quelque * tems. Quelques Auteurs qui écrivent bien se servent de cette phrase, *il desista de son dessein*: il y en a d'autres qui ne s'en servent jamais sans le pronom personnel, & qui disent toujours *il se desista*. De bons Ecrivains disent

* Voyez Fevrier 1691. pag. 275.

font faire joug, & d'autres *subir le joug*, ou *se soumettre au joug*. Ces trois façons de parler sont-elles également bonnes? Un Theologien qui se pique de politesse & d'exactitude, dit dans un Sermon qu'il a donné au public, *comme Dieu s'aime beaucoup il veut être aimé par tout où il est*. Les attributs de la Divinité étant dans un degré immense & infini, il semble qu'on ne pouroit pas bien dire que Dieu a beaucoup de bonté, de puissance, & de miséricorde. Ne faut-il pas donc dans ces occasions se servir de l'adverbe *infiniment*: & Dieu étant par tout, étoit-il nécessaire d'ajouter ces mots *où il est*, qui semblent infiner qu'il ne seroit point par tout? Le P. Bouhours a décidé que cette locution *à l'aveugle* est basse & populaire, & que les personnes polies ne s'en servent point. Cependant divers Auteurs s'en servent; Mr. de Meaux par ex. dans sa conférence avec Mr. Claude. Il semble que cette expression *à l'aveugle*, signifie plus qu'*aveuglement*. On dit de celui qui signe un écrit captieux sans l'avoir examiné, qu'il a signé *à l'aveugle*: & de celui qui acquiesceroit à un jugement d'arbitres sans examen, qu'il a souscrit *aveuglement*. Faut-il écrire *à tort* & à travers, ou *à tors* & à travers? On le trouve dans les livres tantôt d'une façon & tantôt de l'autre. (Sans m'attribuer aucune autorité dans la langue, je hasarderai encore mes sentimens,

sans

sans prétendre qu'on les prenne pour des décisions. Il semble qu'il est plus regulier de dire, *il se desista de son entreprise*, & qu'il est mieux de joindre le pronom personnel. Cette phrase sonneroit mal: *il se desista de son entreprise, pour il s'est desisté*. Je n'ay remarqué dans aucun Auteur poli cette expression *faire joug*: je ne la croy pas bien Françoisse. Les deux autres *subir le joug*, & *se soumettre au joug*, sont également bonnes. La premiere est plus élégante. Cette periode *Dieu s'aime beaucoup*, ne me pleroit gueres. Cela porte une idée de la passion humaine, qui est l'amour propre. Mais il ne s'agit pas de la pensée, sur laquelle on peut dire que Dieu étant le seul Etre parfait, ne peut aimer que soy-même. Pour l'expression l'adverbe *beaucoup* est trop foible, & il faut se servir d'*infiniment*. Ces termes *où il est* ajoutez à *par tout*, ne supposent pas que Dieu ne soit point par tout. Cela designe apparemment dans le sens de l'Auteur quelque objet ou quelque occasion, où Dieu est en quelque sorte plus spécialement, que par son étendue immense & infinie, qui remplit tout. Je souscrirois à l'avis du P. Bouhours contre l'expression *à l'aveugle*. On comprend bien qu'elle pouvoit être nécessaire à Mr. de Meaux, dans la matiere qu'il traitta avec Mr. Claude; mais elle n'est point du bel usage. Il y a sans doute une difference entre *aveu-*
glé-

glément & à l'aveugle. Ce que nous avons rapporté de la lettre en question, la fait très-bien sentir. Il faut sans difficulté écrire à tort & à travers, & non à tort & à travers. A tort ne quadre point avec à travers.)

On imprime à Rotterdam chez Reinier Leers un livre traduit de l'Anglois intitulé *Les larmes de l'Angleterre, ou l'Histoire des malheurs dont ce Royaume fut agité sous les regnes de Jaques I. & de son Fils. Qui ont causé la guerre civile, la mort de Charles I. & enfin l'abdication de Jaques second.*

Nous n'avons pu parler du livre de Mr. Leydekker intitulé, *Dissertatio Historico-Theologica de vulgato nuper Cl. Bekkeri volumine & scripturarum autoritate ac veritate pro Christianâ Religione apologetica. Ultrajecti apud viduam Guillelmi Clerc. 1692. in 8. pagg. 477.* Ni du *Philosophisme des Jésuites de Marseille en II. Parties, &c. à Avignon chez Jaques le Noir, 1692. in 12. pagg. 166.*

T A B L E

des matieres principales.

Mois de Decembre 1691. Janvier & Fevrier 1692.

A NTONII BINÆI de morte Christi, Liber primus. Commentarius &c.	Pag. 147
En quel jour JESUS-CHRIST mangea l'Agneau de de Pâque.	149 & suiv.
De la Critique.	152
Quelles circonspectiōns doit avoir un Critique.	153
Panegyristes perpetuels condamnez.	156
Le premier Concile de Nicée: avec des notes d'Eclaircissement & de Critique &c.	157
Qui étoit Arius & sa doctrine.	158
	& suiv.
Conference d'Arius avec les Orthodoxes & ses suites.	160
Concile de Nicée convoqué pour examiner les dogmes d'Arius.	164
Arius condamnée par le Concile.	167
Des Payens se presentent au Concile pour disputer avec les Chrétiens.	170
Sette des Valesiens condamnée par le Concile.	176
JOAN. ANTIQCH. MALALÆ Chronica &c.	177
Miracles de S. Pierre & de Simon le Magicien.	179
	Qui

T A B L E

<i>Qui sont les inventeurs de la Tragedie.</i>	182
<i>P. DU BOSQ, Sermons sur divers textes Tom. I. & II.</i>	183
<i>Traité de la verité de la Rel. Chrét. par Grotius &c.</i>	186
<i>Qu'il est nécessaire de savoir à fond les veritez de la Religion.</i>	187 & suiv.
<i>La raison même nous les persuade, quand nous en faisons un bon usage.</i>	194
<i>SAL. SPRANGERI Homines inopositi &c.</i>	197
<i>Etrange habitude d'un Plongeur Sicilien.</i>	198
<i>Bon tour de Cleopatre fait à Antoine.</i>	199
<i>L'éducation maximes & reflexions de Moncadé &c.</i>	201
<i>La différence des conditions rend les maximes différentes.</i>	202
<i>Diversité de sel dans les Ouvrages des Anciens.</i>	204
<i>La Placette, Nouveaux Essais de Morale.</i>	205
<i>Négligence de la plupart des hommes à l'égard de la piété.</i>	206
<i>Leur aveuglement volontaire.</i>	208
<i>Si la bonne intention suffit pour justifier une action.</i>	211 & suiv.
<i>Sentiment de S. Augustin.</i>	214
<i>Histoire des Revolutions d'Angleterre &c.</i>	216
<i>Les Saxons s'emparent de la Grande Bretagne: & en sont depouillez par les Danois.</i>	218
<i>Revolte de Thomas Becquet Archevêque de Can-</i>	

T A B L E

<i>Cantorberi contre Henri II.</i>	221 & suiv.
<i>Mauvaise conduite de Jean sans terre, & ses demêlez avec le Pape.</i>	225
<i>Lettre sur la Tolerance civile.</i>	227
<i>Quel party est le plus sûr à prendre pour le Magistrat.</i>	233
<i>Decret du Synode, s'il emporte quelques restrictions,</i>	236 & suiv.
<i>Pratique du Magistrat en Hollande à l'égard des Juifs.</i>	240
<i>M. TEMPLE, Memoires of what pass in Christendom from the war begun 1672. to the peace concluded 1679.</i>	243
<i>Offre de la France au P. d'Orange & son refus.</i>	245
<i>Belle resolution de ce Prince.</i>	246
<i>L'interêt de celuy qui gouverne est souvent opposé à celuy de l'Etat.</i>	249
<i>V. LUD. à SECKENDORF Commentarius historicus & apologeticus de Lutheranismô &c.</i>	250
<i>Abus qu'on fait du titre d'Histoire.</i>	251
<i>Sentimens de Luther touchant le mariage, & ses raisons pour justifier le sien.</i>	252
	& suiv.
<i>Prise & saccagement de Rome par les Espagnols.</i>	258
<i>On ne peut reformer l'Eglise sur le pied des anciens Conciles.</i>	259
<i>Divers defauts de Luther.</i>	261
<i>Essay d'un nouveau Systeme du monde.</i>	263
	Com-

T A B L E

Comment les rayons du Soleil retardent ou
 avancent le cours des rivieres 266
 D'où viennent les taches qui paroissent au
 Soleil & les Cometes. 268
 Extraits de diverses Lettres. 269

Fin de la Table.

НАУКОВА БІБЛІОТЕКА ОНУ ІВАНІ МІХИЛІВІЧУКОВ